

Frédéric Le Play  
(1806-1882)

**Frédéric LE PLAY**  
**TEXTES CHOISIS ET PRÉFACE**

PAR  
**Louis BAUDIN**  
professeur à la Faculté de Droit de Paris

**PRÉFACE**

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec  
et collaboratrice bénévole

Courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Site web: [http://www.geocities.com/areqchicoutimi\\_valin](http://www.geocities.com/areqchicoutimi_valin)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"  
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,  
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec  
courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>  
site web: [http://www.geocities.com/areqchicoutimi\\_valin](http://www.geocities.com/areqchicoutimi_valin)

à partir de :

Frédéric LE PLAY

**Frédéric LE PLAY:  
TEXTES CHOISIS ET PRÉFACE  
par Louis Baudin**

Une édition électronique réalisée du livre **Frédéric LE PLAY: TEXTES CHOISIS ET PRÉFACE par Louis Baudin**. Paris : Librairie Dalloz, 1947, 316 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes  
Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 30 juin 2003 à Chicoutimi, Québec.



# Table des matières

## Avertissement

## Préface

L'homme et l'œuvre  
La méthode monographique  
La méthode historique  
La construction

- 1° La morale et la religion
- 2° La famille
- 3° La société

La question ouvrière  
L'évolution de l'humanité  
Appréciation

## Appendices

Influence de Le Play  
Le domaine de Le Play  
Oeuvres de Le Play  
Articles et ouvrages relatifs à Le Play et à sa doctrine

## Extraits des oeuvres de Le Play

La vocation de Le Play (La Constitution essentielle de l'humanité)  
La situation de la France (L'Organisation du travail)  
Pourquoi et comment opérer une réforme sociale (La Réforme sociale)  
La religion (Les Ouvriers européens)  
La propriété (La Réforme sociale)  
La famille (La Réforme sociale)  
Le travail (La Réforme sociale)  
Les pratiques essentielles en matière de travail (L'Organisation du travail)  
Le salaire (L'Organisation du travail)  
L'épargne (L'Organisation du travail)  
L'agriculture (La Réforme sociale)  
L'association (La Réforme sociale)  
Les inégalités sociales (La Réforme sociale)  
Les hommes d'élite (La Constitution essentielle de l'humanité)  
Intolérance et bureaucratie (La Réforme sociale)  
L'exemple de la Grande-Bretagne (La Constitution de l'Angleterre)  
Les conditions de la réforme (conclusion de la Réforme sociale)

**Frédéric LE PLAY**  
(1806-1882)

**TEXTES CHOISIS ET PRÉFACE**

PAR

Louis BAUDIN, professeur à la Faculté de Droit de Paris

COLLECTION DES GRANDS ÉCONOMISTES

PARIS  
LIBRAIRIE DALLOZ, 1947, 316 pp.

# Avertissement

---

« Les hommes d'action qui se croient tout à fait affranchis des influences doctrinales sont généralement esclaves de quelque ancien économiste. »

(J. M. KEYNES).

[Retour à la table des matières](#)

Qui n'a entendu parler d'Adam Smith, de Karl Marx, de Le Play, de Lord Keynes ? Mais qui a lu les ouvrages de ces économistes ? Et pourtant qui ne discute de libéralisme, de socialisme, de christianisme social, de dirigisme ? On le comprend. Le temps nous est trop étroitement mesuré par le destin et par les circonstances pour que nous puissions prendre connaissance des travaux considérables des maîtres de la science économique. Le but de la présente collection est de remédier à une si fâcheuse situation en mettant sous les yeux du lecteur des extraits des œuvres de ces grands économistes. Une étude en manière de préface, placée en tête de chaque volume et signée par un spécialiste, est destinée à donner toutes les informations nécessaires sur l'auteur et sur sa doctrine, aussi brièvement et clairement que possible. Le directeur de la collection sera heureux de recevoir les suggestions du lecteur afin d'améliorer cette présentation.

Louis Baudin

# Frédéric LE PLAY (1806-1882)

---

## PRÉFACE

[Retour à la table des matières](#)

Savant attiré vers les problèmes sociaux, théoricien soucieux de réalité, bourgeois désireux d'améliorer le sort des classes populaires, Le Play apparaît de prime abord comme un type d'homme très actuel. Mais, en même temps, par la fermeté de ses opinions, par le courage avec lequel il s'oppose aux idées révolutionnaires, par son attachement à la religion et à la famille, il acquiert un caractère original. Quelle que soit l'opinion que l'on professe à son égard, on comprend qu'il ait été regardé comme un sage par un grand nombre de ses contemporains et qu'il occupe dans l'histoire de la pensée économique une place de choix qui, en dépit des critiques dont il a été l'objet, ne lui sera pas ravie.

Cette place est difficile à préciser et les économistes préoccupés de classifications ont été quelque peu décontenancés. Situé au carrefour de deux puissants courants d'idées, l'un qualifié de classique qui aboutit aux exagérations des conceptions mécanistes et automatiques ricardiennes, l'autre, socialiste, qui repose sur un matérialisme dont Marx ne tardera pas à donner la formule, Le Play prend une position personnelle qui ne peut en aucune manière être définie par cette épithète de « confessionnelle » dont plusieurs historiens se contentent. Il ne prétend point créer une doctrine nouvelle, car

l'innovation n'est pas son fait. Il cherche un point d'appui dans un univers qui lui apparaît non seulement mouvant à l'excès, mais chaotique et gros de menaces, et il le trouve dans le passé qu'il étudie sans aucune particulière complaisance, scientifiquement, pour y découvrir les fondements de la société. Il est *traditionaliste*.

Nul n'est moins abstrait que ce mathématicien. L'union en lui du savant précis, froid, rigoureux et de l'observateur habile, nuancé, sensible, la fusion du polytechnicien et du sociologue, voilà qui compose une physionomie attachante. On connaît aujourd'hui des hommes de science très capables qui envisagent les hommes comme des unités et mettent la vie en équations : il n'y a qu'à dresser un plan rationnel et à adapter les individus à ce plan. Le Play n'est pas de ces apôtres du dirigisme, il est d'une espèce plus rare : le scientifique réaliste.

C'est à la lumière de ses observations sur le présent et sur le passé qu'il construit sa thèse. Moderne quant aux formes de ses investigations, comme nous le verrons, il ne songe nullement à revenir à des temps révolus. Rien n'est plus faux que de considérer Le Play, ainsi que certains l'ont fait, comme un admirateur aveugle des institutions anciennes. Cet ingénieur est au contraire très soucieux de progrès. Mais il sait distinguer l'ordre physique et l'ordre moral, et veut appliquer à chacun d'eux des règles appropriées. Il a admirablement saisi une des causes essentielles des malheurs qui accablent l'humanité : l'absence de parallélisme entre l'évolution de la morale et celle de la technique, ou, philosophiquement parlant, entre le développement de la vie intérieure et celui de la vie extérieure. L'une est demeurée stationnaire, nous dirions même aujourd'hui qu'elle est en régression, l'autre s'accroît démesurément. Et, poussant plus loin l'analyse, Le Play insiste sur le contraste qu'il découvre entre ces deux éléments : le progrès technique s'accomplit par voie de changement, la découverte est sa forme normale ; au contraire, le progrès moral exige un retour aux règles essentielles formulées une fois pour toutes dans le Décalogue ; toute innovation dans ce domaine est une déviation. Le technicien regarde l'avenir, le moraliste évoque le passé ; l'un prévoit, l'autre se souvient.

Ce dualisme donne aux conceptions de Le Play leur coloration, particulière. Pour lui, les lois naturelles sont impératives, mais insuffisantes ; elles ne provoquent pas spontanément la naissance d'un ordre providentiel, car l'homme est « naturellement » mauvais : le péché originel en est la cause. C'est par une incessante réforme qu'il doit être maintenu dans le droit chemin. Voilà pourquoi l'économique ne saurait sans danger être considéré sans la morale et par là Le Play rejoint les théologiens du Moyen Âge. Le bien de l'individu ne lui est point donné, il doit être conquis, mérité par un perpétuel effort. D'où cette triste conception d'une enfance toujours tournée vers le mal et surgissant à la manière « d'une invasion de petits barbares » (*Programme des Unions de la Paix sociale*, chap. 1<sup>er</sup>).

Étant donné que Le Play accepte, souvent même comme des données, sans les discuter, les structures économiques traditionnelles fondées sur la propriété et sur le contrat, étant donné son aversion pour le socialisme et son amour pour la liberté, nous devons le ranger parmi les individualistes, mais son individualisme complète et rectifie celui des classiques, il est *social* suivant

une épithète dont on a abusé aujourd'hui, il est profondément humain. Autrement dit, Le Play a donné à l'individualisme une empreinte que nous retrouvons aujourd'hui sur les tenants de cette doctrine, avec des nuances diverses. Il a mis en relief avec une vigueur inégalée ce que les Physiocrates indiquaient trop vaguement, ce que les économistes classiques anglais sous-entendaient d'abord et avaient fini par laisser dangereusement dans l'ombre, tant ils étaient hypnotisés par le mécanisme d'horlogerie de leur ordre naturel, à savoir : *le fait de conscience*.

Préface

- I -

## L'homme et l'œuvre <sup>1</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

La vie de Le Play porte témoignage en faveur de ses idées. On la choisirait volontiers pour en faire, conformément à la méthode utilisée par cet auteur lui-même, *une monographie d'homme d'élite*.

La formation de sa personnalité a eu pour cadre les paysages modérés de la Basse-Seine, aux environs d'Honfleur où son père était officier des douanes. Le jeune Le Play faillit être arpenteur rural, mais le destin voulut qu'un de ses camarades intervînt et le décidât à se présenter à l'École Polytechnique. Entré premier ensuite à l'École des Mines, en 1827, il y noua amitié avec Michel Chevalier, avec le Père Gratreux alors en pleine crise de conscience, avec Jean Reynaud qui fut un de ses fidèles compagnons de voyage. Déjà des discussions d'ordre social s'engageaient entre eux et se prolongeaient sous les ombrages du Luxembourg.

Une explosion de laboratoire qui brûla grièvement Le Play aux deux mains l'obligea à se replier sur lui-même. Cette épreuve le mûrit. Il observa avec plus de soin que par le passé l'évolution politique et économique dont il était le témoin, il trouva en particulier dans la révolution de 1830 un objet de réflexion et comprit qu'il n'avait pas le droit de se désintéresser des événements extérieurs. L'ignorance et la sottise de la population parisienne le remplirent de stupeur et d'inquiétude. Dès lors son devoir était tracé. « L'indifférence pour la vérité eût été impardonnable dans un temps où l'erreur

---

<sup>1</sup> Nous nous inspirons ici des idées exposées dans les conférences que nous avons données sur Le Play en 1943 à l'Institut d'études corporatives et sociales.

déchaînait tant de maux sur notre race » (*La Constitution essentielle de l'humanité*. Aperçu préliminaire, § 1).

Sous ses yeux, le monde se transformait. La Grande-Bretagne avait accompli sa révolution industrielle, la France faisait la sienne. Le passage était dangereux de la production en atelier à la production en usine, le machinisme naissant bouleversait la structure des entreprises, l'exode rural menaçait. En même temps, la société devenait anonyme et l'ouvrier perdait comme elle sa personnalité ancienne : drame que nous retrouvons dans l'évolution de toutes les institutions économiques, qu'il s'agisse d'entreprise, de monnaie, de prix... L'homme rompt les relations personnelles et se libère de l'institution, puis, une fois détaché d'elle, incapable de rester isolé, il s'agglutine à ses frères également libérés. À la coopération verticale féconde succède la belliqueuse coopération horizontale ; à l'entreprise, la classe ; à la corporation, le syndicat.

« Patrons et ouvriers, écrit Le Play dans *La Réforme sociale*, perdent le sentiment de la solidarité qui devait les unir ». Il en trouve de nouvelles preuves dans les œuvres de R. Villermé et d'E. Buret qui sont l'objet de ses méditations et qui datent de 1840.

Voilà donc sa double personnalité fortement accusée. Chez lui la science physique et la science sociale vont désormais aller de pair. L'étude de la fabrication de l'étain en Grande-Bretagne l'amène à observer le fondeur de Cornouailles et à s'apercevoir que ce dernier est moins assuré de l'avenir que le fondeur de Bohême, malgré un salaire supérieur. La *Description des procédés métallurgiques employés dans le pays de Galles pour la fabrication du cuivre* publiée dans les *Annales des Mines* en 1848 est une monographie modèle qui a retenu l'attention non seulement des Français, mais encore des étrangers. Et déjà avaient paru ses mémoires sur les aciers et les plombs argentifères.

Voyages et discussions sont alors ses sources d'informations. Avant 1848 il a parcouru déjà une grande partie de l'Europe : Grande-Bretagne, pays danubiens, Allemagne, Russie, Scandinavie, Italie, Turquie, et il a causé avec Arago, Lamartine, Carnot, Tocqueville, Sainte-Beuve, Thiers, l'abbé Dupanloup. Grand marcheur, bon cavalier, parlant cinq langues vivantes, il a fait ample moisson d'observations qui servent d'aliment aux conversations.

Mais voici qu'une nouvelle révolution éclate, celle de 1848. C'en est trop. Le spectacle de ces révoltes populaires provoque chez Le Play une profonde amertume. À quoi bon faire progresser la science si le peuple demeure aussi arriéré ? La lumière se fait. L'ingénieur va céder le pas à l'économiste. L'heure de l'apostolat social est venue. Le Play prend une grave décision : il renonce à publier une sorte d'Encyclopédie du métallurgiste (*L'art métallique au XX<sup>e</sup> siècle*) dont le manuscrit est resté inachevé, et il abandonne sa chaire de l'École des Mines pour se consacrer à l'étude des problèmes sociaux. Désormais il emploiera toute son énergie à lutter contre les tendances mauvaises que révèlent les révolutions périodiques. Il se rendra compte, d'ailleurs, de plus en plus, que ces tendances ont leur source dans l'ignorance, remarque profondément vraie encore de notre temps et qu'il condensera dans cette formule extraite de sa lettre-préface à un ouvrage de Demolins : « Nous souffrons

moins du vice que de l'erreur » (*Le mouvement communal et municipal au Moyen Âge*).

L'horreur des révolutions lui inspire l'idée centrale de ses œuvres : le but de tous les efforts des économistes n'est pas le bien-être ou la richesse, comme on l'a imaginé jusqu'alors, c'est la *paix sociale*. Toul est compromis, les fondements même de la société risquent d'être ébranlés quand se perpétue la guerre civile, qu'elle soit spectaculaire comme elle l'est sur le plan politique, ou sous-jacente, larvée, insidieuse comme elle le devient sur le plan social. Lutte des peuples, lutte des classes, voilà ce qu'il faut éviter à tout prix.

Or cette paix, Le Play l'a vu régner chez certains des peuples qu'il a visités. Il peut en parler en connaissance de cause, car il a procédé à des observations et à des classifications, comme un homme de science sait les faire, et il donne enfin les résultats dans un ouvrage fameux et qui mérite de l'être : *Les Ouvriers européens* en 1855. L'Académie des Sciences décerne un prix à ce livre qui, pour la première fois, révèle l'importance de la méthode monographique et qui assure la notoriété à son auteur.

Appelé à organiser l'Exposition universelle de Paris de 1855, et la section française de l'Exposition de Londres de 1862, nommé conseiller d'État, Le Play fonde la *Société d'économie sociale*, et il publie en 1864 son *opus magnum* : *La Réforme sociale*. Le retentissement est considérable ; six éditions se succèdent de son vivant, chiffre étonnant pour un livre aussi austère. Qui de nous, hommes du XX<sup>e</sup> siècle, n'a pas trouvé cet ouvrage soigneusement rangé dans la vieille bibliothèque de famille, celle du grand-père ou de l'oncle, un peu poussiéreux peut-être, mais bien souvent annoté ?

Nouveaux honneurs, nouveaux travaux. Le Play est nommé commissaire général pour l'Exposition de 1867 ; il y ouvre une galerie consacrée à l'histoire du travail et attribue pour la première fois des récompenses (prix et mentions) à ceux qui ont développé la bonne harmonie entre patrons et ouvriers, et à ceux qui ont assuré le bien-être matériel, moral et intellectuel de ces derniers. Il entre au Sénat et il écrit, à la demande de Napoléon III : *L'organisation du travail*. Mais voici que de nouveau les épreuves nationales surviennent, il ressent douloureusement la défaite de 1870-1871 et plus encore la Commune. C'est bien la guerre civile qui éclate, celle qu'il craignait tant. « Une seule chose m'étonnait écrit-il à Ch. de Ribbe, c'est que la société pût tenir debout. L'erreur nous a plus dévorés que ne nous dévorent à cette heure les communistes et les Prussiens. » Il comprend que ces deux fléaux sont conjugués, qu'ils se suivent naturellement, l'un préparant l'autre, que la lutte des classes et la lutte des nations sont les fruits des mêmes semences d'envie et de haine. Plus que jamais il lance ses appels désespérés à des hommes qui ne l'écoutent pas ; il organise les *Unions de paix sociale*, puis publie sa revue : *La réforme sociale*, et, entre temps, fait paraître plusieurs ouvrages de moindre importance dont on trouvera la liste à la fin de la présente préface. Le 5 avril 1882 il s'éteint chrétiennement, confiant en Dieu et conscient d'avoir rempli bon devoir à l'égard des hommes.

Le Play laissait pour poursuivre son œuvre les cinq institutions groupées sous le nom d'*École de la paix sociale* dont l'analyse figure dans son livre :

*L'École de la paix sociale, son histoire, sa méthode et sa doctrine*, à savoir : 1° *La Société d'économie sociale* sous le patronage de l'Académie des Sciences de Paris, dont le premier président fut le Docteur Villermé lui-même, l'auteur du *Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures* ; 2° *Les Unions de la paix sociale* organisées à partir de 1874 ; 3° *L'école des voyages*, destinée à former des hommes capables de procéder à des monographies de familles ; 4° *Les conférences de la paix sociale* ; 5° *La bibliothèque sociale*.

Représentons-nous cette grande figure, telle qu'elle apparaissait aux visiteurs dans le salon de la place Saint-Sulpice : « Petit, lisons-nous dans *Le Correspondant* du 25 avril 1882, d'un tempérament nerveux, courbé, amaigri, modestement vêtu, à la parole brève et saccadée, il ne fixait pas tout d'abord l'attention, mais dès qu'on l'avait observé, on était frappé de la délicatesse de ses traits. Le front était haut, découvert, fortement bombé ; les yeux enfoncés sous d'épais sourcils et affaiblis par une longue vie d'études étaient souvent baissés vers la terre et même fermés ; la tête penchée, les bras pendants, il paraissait maintes fois absorbé en lui-même, mais, dès qu'il voulait exprimer une pensée, prendre part à un entretien, la clarté du regard révélait la pénétration et la fermeté. Dans sa parole, dans toute sa personne, se manifestait le repos intérieur procuré par d'inébranlables convictions. » (Le Play, par Jules Lacointa, *Le Correspondant*, nouvelle série, t. 91, p. 215).

Tel était du moins son portrait physique à la fin de sa vie. Quant à son portrait psychologique, nous ne saurions mieux faire que de le demander à Sainte-Beuve qui le connaissait bien et n'était généralement pas porté à se livrer à d'excessives louanges. Les observations de ce critique avisé n'en ont que plus de valeur ; elles se trouvent dans le tome IX des *Nouveaux lundis* :

« Esprit exact, sévère, pénétrant, exigeant avec lui-même... l'un de ces hommes rares chez qui la conscience en tout est un besoin de première nécessité et dont le plus grand plaisir comme la récompense est dans la poursuite même d'un travail..., il est d'une génération toute nouvelle ; il est l'homme de la société moderne par excellence, nourri de sa vie, élevé dans son progrès, dans ses sciences et dans leurs applications, de la lignée de Monge et de Berthollet... Toutefois, il a vu des plaies, il les a sondées, il a cru découvrir des dangers pour l'avenir, et, à certains égards, des principes de décadence si l'on n'y avisait et si l'on n'y portait remède ; et non seulement en bon citoyen, il pousse un cri d'alarme, non seulement il avertit, mais, en homme pratique, muni de toutes les lumières de son temps et de tous les matériaux particuliers qu'il a rassemblés, au fait de tous les ingrédients et des mobiles sociaux, sachant tous les rouages et tous les ressorts, il propose des moyens précis de se corriger et de s'arrêter à temps. »

De son côté, Montalembert écrit (lettre du 8 janvier 1866) : « Je n'hésite pas à dire que Le Play a fait le livre le plus original, le plus utile, le plus courageux et sous tous les rapports le plus fort de ce siècle. Il a non pas plus d'éloquence que l'illustre Tocqueville, mais beaucoup plus de perspicacité pratique et surtout de courage moral. Oui, ce que j'admire surtout en lui, c'est le courage qui lui a permis de lutter à visage découvert contre la plupart des préjugés dominants de son temps et de son pays. »

C'est avec raison que Montalembert insiste sur le courage de Le Play. La veulerie était fréquente dans la bourgeoisie du son temps, comme elle l'est encore. Ce n'était pas l'intelligence qui faisait défaut, c'était le caractère. Le Play, n'a pas hésité à s'opposer au courant d'idées qui emportait ses contemporains, à dénoncer « les incommensurables erreurs de notre race » (lettre du 12 juillet 1871), à se poser en défenseur de la tradition, à stigmatiser les révolutions, donc à apparaître aux yeux du public comme un réactionnaire, lui, le réformateur. Car la foule n'aime pas les nuances, ses meneurs ne lui permettent d'ailleurs point d'en chercher, ses jugements sont massifs, partiels, superficiels et sans appel. Le Play était sans illusion à cet égard.

On comprend que beaucoup d'esprits légers aient pris sa clairvoyance pour du pessimisme. Cet observateur consciencieux a prévu et prédit les désastres au point que certains ont admiré son intuition, pour ne pas dire son don de prophétie. De tout temps ce genre d'hommes est critiqué, car il est pénible d'envisager les mesures propres à écarter des menaces et il est plaisant de se laisser aller à la confiance et de pratiquer des politiques de facilité.

Certes, le jugement de Le Play sur ses compatriotes est sévère. Les mots de corruption et de décadence reviennent sans cesse sous sa plume. « J'ai vainement cherché parmi les anciens, écrit-il, avec le concours d'historiens éminents ou dans l'Europe actuelle pendant trente années de voyages un peuple qui ait subordonné au même degré [que la France] l'harmonie sociale, la paix publique et les plus légitimes désirs des pères de famille, à la rébellion, à l'imprévoyance et aux passions de la jeunesse » (*L'organisation du travail*, chap. III). Et encore : « La France est probablement, entre les nations prépondérantes de l'Europe, celle où l'on trouve le plus d'erreurs et de préjugés », mais il reconnaît aussi nos qualités, notamment notre « esprit de sociabilité » (*Réforme sociale*, 1, p. 36).

Que l'on ne s'imagine pas cependant Le Play sous les traits d'un pontife moralisateur, incapable de sourire et vieux dès son enfance. Il a été jeune, lui aussi, et ses lettres en témoignent : « Je fais comme l'ami Clemson, écrit-il le 21 août 1829, j'embrasse les deux servantes qui, comme toutes les femmes du Hartz, sont très bien, et je retourne jusqu'au soir 8 heures à mes fourneaux, puis je rentre à Goslar où je me dédommage en mangeant du cerf rôti qui est bien la meilleure viande qui se puisse imaginer. » Et encore, s'approchant de la trentaine, il note : « Je suis parti enchanté de Séville, après avoir observé que les nièces de 17 ans sont des choses que les tantes de 30 ans surveillent de très près » (10 juillet 1833).

On a peine à croire que ce soit le même homme qui discute avec le tsar Nicolas I<sup>er</sup> commande les 45.000 ouvriers des mines d'or, d'argent, de platine, de cuivre et de fer du prince Demidoff, parcourt l'Espagne drapé dans une cape brune doublée de velours rouge, coiffé d'un chapeau andalou à larges bords et se nommant lui-même : « don Federico Le Play, jefe de la cavaleria », prend la direction du navire qui fait voile de Valence vers la France lorsqu'une tempête éclate, que l'équipage est ivre et que le capitaine perd la tête.

À dire vrai, le trait dominant de son caractère reste la raison, même quand quelque fantaisie vient à surgir. Son admiration de la nature ne l'empêche pas de noter des observations scientifiques et quand il s'extasie sur les étranges lueurs qui colorent les pentes du Brocken, il ne manque pas de mentionner que le thermomètre marque 8 degrés au-dessous de zéro. Son style descriptif est plat ; le souffle manque. La huerta de Malaga ne lui inspire que des épithètes banales et, racontant à sa mère une randonnée qu'il fit en Afrique, au clair de lune, dans une barque de pêcheurs, il se borne à lui apprendre qu'il a cueilli une demi-douzaine de plantes sur le rivage de ce continent.

En définitive, il a exercé une grande influence sur ses amis et, il a formé des disciples de valeur, tels que Cheysson et Demolins. Au début de 1848, il fut invité par Jean Reynaud, alors sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique à participer aux réunions du comité chargé de préparer les rapports destinés à la commission du Luxembourg. On comprend qu'il ait peu apprécié le président Louis Blanc, dont la valeur morale était aussi médiocre que valeur scientifique. Il partageait les conceptions de Dupont-White sur l'infirmité et la malignité humaines, mais il n'admettait pas l'omnipotence de l'État, et rien ne devait l'attirer vers les socialistes Pecqueur et Vidal.

Préface

- II -

## la méthode monographique

[Retour à la table des matières](#)

La méthode de Le Play est double : monographie et histoire.

Ce grand voyageur a voulu réagir contre les récits de voyages, longues narrations descriptives, brillantes, incomplètes, que goûtaient fort ses contemporains. Ici encore, il est guidé par la science et doit sa qualité de bon sociologue à son caractère de bon physicien. « Dans la science des sociétés, comme dans celle des métaux, écrit-il, je ne me croirais en possession de la vérité que lorsque ma conviction pourrait s'appuyer sur l'observation des faits... Dans mon entreprise, les deux sciences se sont prêté un mutuel appui. » (*La constitution essentielle de l'humanité*, p. 4 et 7).

La monographie est si connue qu'il est superflu de, lui consacrer de longs développements. Elle consiste dans une étude détaillée et prolongée d'une ou de quelques unités appartenant à la série envisagée, suivie d'une généralisation des résultats obtenus. Ce procédé donne une vue très vivante d'une fraction de

l'ensemble, fraction supposée représentative de cet ensemble. L'homme est saisi dans sa complexité, sous ses différents aspects, avec son individualité. Le contraste est net avec la statistique qui retient les points communs aux différentes unités pour les additionner et les classer, et aboutit ainsi à une abstraction. La monographie agit en profondeur, la statistique en étendue ; l'une est qualitative, l'autre quantitative.

Le danger de la monographie est dans la généralisation qui risque d'être inexacte si les unités choisies ne sont pas caractéristiques du groupe, et comment le savoir ? Combiner monographie et statistique est évidemment alors le meilleur moyen d'approcher la réalité. Le Play a soin, d'ailleurs, de compléter ses monographies par une étude générale des « éléments divers de la constitution sociale » propres à chaque groupe.

En outre, le cadre de ces études est uniforme, afin d'éviter les oublis et de faciliter les comparaisons. Il est tripartite : 1° observations préliminaires : lieu, organisation industrielle et familiale, moyens d'existence, modes d'existence, histoire de la famille ; 2° établissement des budgets qui reflètent l'orientation de la dépense et par conséquent la mentalité des détenteurs de revenus ; 3° notes relatives aux faits remarquables et appréciations de l'observateur.

Telle est la méthode appliquée aux *Ouvriers européens*. Elle l'a été souvent depuis et toujours à des ouvriers, mais elle peut avoir d'autres objets et Le Play lui-même donnait au mot « ouvrier » un sens très large qui n'est pas conforme au sens courant, en sorte que son livre tient plus qu'il ne promet. Est ouvrier pour lui toute personne exerçant un travail manuel autre que le service personnel du maître, participant plus ou moins de la condition de propriétaire ou de chef d'industrie, ayant pour principal moyen d'existence la rétribution accordée à ce travail. C'est pourquoi sept types principaux d'ouvriers sont distingués : ouvriers domestiques, journaliers, tâcherons, ouvriers-tenanciers, ouvriers-chefs de métier, ouvriers-propriétaires, enfin propriétaires travaillant principalement pour leur propre compte. On voit que ces « ouvriers » ne sont pas tous des « salariés ». La multiplicité de leurs ressources est mise en valeur ; Le Play en distingue quatre : propriétés, subventions, travaux spéciaux, industries domestiques. En somme il sépare nettement la catégorie « revenu » de la catégorie « détenteur de revenu », comme le font les économistes modernes. Le critère est moins dans la rémunération que dans une certaine situation. C'est une classe qui est visée et elle ne répond pas à notre conception traditionnelle de la classe ouvrière.

La monographie a acquis droit de cité, elle appartient désormais à la science économique. Sous sa forme première, elle est déjà fort instructive. Le Play lui-même en fait la remarque : comment douter de la triste situation de la famille du débardeur de la banlieue parisienne lorsqu'on sait que ce père de cinq enfants dépense au cabaret 12 % de son revenu ?

Depuis Le Play, le système a été perfectionné. En 1886, dans la *Semaine sociale*, Henri de Tourville enrichit le cadre en dressant une nomenclature logique et complète : lieu, travail, propriété, biens, salaires, épargne, organisation, mode d'existence, phases de l'existence, patronage, commerce, culture intellectuelle, religion, voisinage, corporations, commune, cité, province, État, race.

À la monographie de famille sont venues s'ajouter celles d'atelier et de commune (Cheysson, de Maroussem), les monographies historiques qui, dans l'agriculture, ont pris la forme des livres de raison (de Pesquidoux), les enquêtes concernant des industries entières (Louis Reybaud). À l'étranger, Engel a étudié les budgets de famille en 1857 en vue d'énoncer ses fameuses lois de consommation, le *Board of Trade* a publié en 1889 une série de trente-quatre monographies de familles ouvrières. De nos jours, quelques économistes s'efforcent de pénétrer au delà de la classe ouvrière dans les cercles fermés des bourgeois (H. Delpech à Toulouse étudie les employés en 1938) et le souci de réalisme amène d'intrépides monographes à vivre eux-mêmes de l'existence des familles qu'ils veulent observer, à se faire pour un temps ouvriers ou paysans, comme Maxime du Camp, d'Haussonville et Jacques Valdour.

Préface

- III -

## la méthode historique

[Retour à la table des matières](#)

Explorant l'immense champ d'observations que lui offre l'histoire, appliquant dans ses voyages à travers le temps le même esprit scientifique et critique que lors de ses voyages à travers l'espace, Le Play découvre que l'opinion a été souvent induite en erreur et entreprend des rectifications. Dans ce but, il recourt aux sources existant à son époque. C'est ainsi que, parlant de la condition des serfs au Moyen Âge, il se réfère aux prolégomènes du polyptyque d'Irminon (commentaire sur l'état des hommes, biens et droits de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX<sup>e</sup> siècle, par Benjamin Guérard, 1844).

C'est en connaissance de cause, par conséquent, que dans une de ses lettres-préfaces, il vitupère « les lettrés qui exercent indûment chez nous l'enseignement de l'histoire » (préface à l'ouvrage de Xavier Roux : *Les utopies et les réalités de la question sociale*) et qu'il s'insurge contre les « vieux clichés » reproduits sans vérification. Ainsi, sous l'influence des faux savants, le public se persuade que la nation française, antérieurement à la Révolution, « ne se composait guère que de victimes et de bourreaux » (*Réforme sociale*, I, p. 22), qu'une « oppression permanente » régnait sur le bas peuple et que l'« antagonisme » était la marque de l'Ancien Régime. Or cet antagonisme est au contraire une des caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Jadis les propriétaires

vivaient en grand nombre sur leurs terres et les patrons étaient en paix avec leurs ouvriers. « Autrefois, après la lutte, on trouvait dans l'atelier et dans la maison la paix et un repos réparateur ; aujourd'hui, la lutte est dans la maison même, elle continue d'une manière sourde lorsqu'elle n'éclate pas ouvertement ; elle mine donc incessamment la société en détruisant toute chance de bonheur domestique » (*Réforme sociale*, I, p. 25).

Qu'on ne s'imagine pas que Le Play cherche de la sorte à réhabiliter l'Ancien Régime. Il n'est pas aveugle. Il projette une lumière crue sur les débauches de la Cour, la corruption des classes dirigeantes, l'absentéisme des seigneurs, il déplore la centralisation excessive qui nous achemine déjà vers la bureaucratie et considère même comme favorable à certains égards la réaction des philosophes au XVIII<sup>e</sup> siècle, propagateurs d'idées de justice, de dignité, de fraternité ; il, dégage surtout, les lourdes responsabilités morales qui pèsent sur Louis XIV dont ses successeurs ont été les trop dociles imitateurs.

Mais tous ces maux ne sont rien à côté de ceux auxquels la Révolution a donné naissance. En 1789 ont surgi les « *faux dogmes* » qui ont perverti les générations ultérieures, à savoir : la liberté systématique, l'égalité providentielle, le droit de révolte. Examinons sommairement chacun d'eux.

1° *La liberté systématique*. L'épithète ici est essentielle. C'est une erreur de regarder Le Play comme anti-libéral. Quand Charles Dunoyer, cet apôtre intransigeant de la liberté, est venu défendre ses idées à la *Société d'économie sociale*, « il nous a trouvés si libéraux, raconte Le Play, qu'il a voulu de suite être admis parmi nous » (lettre du 12 décembre 1860). Mais si Le Play ne dénie pas le principe de la liberté, il lui refuse un caractère absolu. Il sait que les tendances vicieuses de l'homme empêchent cette liberté si précieuse de jouer un rôle bienfaisant, à moins que l'autorité ne vienne canaliser et orienter son action. Il se rapproche du point de vue adopté aujourd'hui par les néo-libéraux en considérant qu'elle est un précepte d'ordre secondaire et qu'elle doit être « tempérée et souvent interdite par les préceptes non moins respectables qui imposent la hiérarchie sociale et l'autorité » (*Réforme sociale*, II, p. 14). On aurait aimé que Le Play marquât mieux encore sa volonté de prendre la liberté comme moyen, non comme fin, mais il n'a pas poussé plus loin ses réflexions et il est resté au seuil de la séparation féconde que, pour notre part, nous traçons entre l'individualisme et le libéralisme, et qu'il a ignorée.

2° *L'égalité* est un des buts assignés aux civilisations européennes par bien des historiens, mais les inégalités s'accroissent en raison de l'accumulation des richesses et de la complexité croissante du travail. Telle est l'opinion de notre réformateur qui voit aussi dans l'égalité un principe secondaire. Sa pensée, dans ce cas comme dans le précédent, est nuancée et l'adjectif *providentiel* qui caractérise la forme de liberté dont il fait la critique revêt une particulière importance. Ses vives attaques contre Rousseau et de Tocqueville éclairent sa conception à cet égard.

Rousseau est à ses yeux un coupable n° 1 ; il a accredité la légende de la bonté naturelle de l'homme et de l'égalité criminelle, hypothèses erronées et dangereuses. De Tocqueville, de son côté, soutient que le développement

graduel de l'égalité est un fait providentiel ; il « considère comme frappé d'une irrémédiable impuissance le milieu où il est né » et se persuade « que la réforme sociale ne peut être opérée que par la classe inférieure ». Le Play le prend à partie, à plusieurs reprises, en particulier dans sa lettre-préface à l'ouvrage de Claudio Jannet sur « *Les États-Unis contemporains* » et dans une lettre à Ampère datée du 10 août 1841. Ch. de Ribbe, dans le livre qu'il a consacré à Le Play, a fort bien mis en lumière l'altitude de cet économiste qui cherche, par ailleurs, des excuses à de Tocqueville dont il reconnaît les éminentes qualités. Il est vrai qu'à cette époque l'illustre auteur de la « *Démocratie en Amérique* » subissait une crise morale ; il se prétendait atteint d'un « mal philosophique » et allait jusqu'à se comparer à un navigateur privé de boussole, de voile et de rames, qui se couche au fond du bateau et attend l'avenir. Le Play le réprimande avec raison : « il faut parler haut et ferme, dit-il, il faut montrer l'abîme ouvert et crier gare » (Ch. de Ribbe : *Le Play d'après sa correspondance*, p. 109).

3° *Le droit de révolte* est le faux dogme qui choque le plus Le Play. Il a été proclamé pour la première fois en 1789 dans une constitution écrite. Les révolutionnaires, pour légitimer leur propre action, ont substitué « l'esprit de violence à l'esprit de paix ». Ils n'ont pas réagi contre la tyrannie organisée depuis 1661 par les dirigeants de l'Ancien Régime, ils l'ont revêtue d'une nouvelle forme, – observation profonde – Ils ont libéré l'homme de toute contrainte, lui ont donné le droit d'apprécier tout ordre reçu et de l'exécuter ou non. Sans doute devait-on corriger les abus qui s'étaient multipliés sous la monarchie, mais « la rupture des liens sociaux et l'adoption des faux dogmes ont engendré des maux pires que ceux d'autrefois ». On sent que Le Play a profondément souffert en contemplant les scènes révolutionnaires de 1830 et de 1848, et qu'il a vécu, comme un grand nombre d'hommes de sa génération, dans le souvenir encore vivace des horreurs perpétrées sous la Convention. Ces explosions, dont sont responsables aussi bien les bourgeois autrefois que les gens du bas peuple en son temps, ne sauraient constituer des remèdes : « Les abus [de l'Ancien Régime] ont disparu en partie, mais nous conservons les erreurs que la passion a propagées » et : « Le seul moyen de glorifier définitivement la révolution de 1789 est de la terminer » (*Réforme sociale*, I, p. 29).

L'histoire, selon Le Play, est caractérisée par une alternance des époques de tradition, qui sont progressives et réformatrices, et des époques d'innovation, qui sont décadentes et révolutionnaires. La supériorité des premières est pour lui une vérité incontestable.

Préface

- IV -

## La construction

[Retour à la table des matières](#)

Le Play n'insiste pas sur le cadre juridique de la société qu'il entend construire ou plus exactement reconstruire. Il accepte, en effet, les institutions essentielles de l'individualisme classique et les justifie par des arguments qui ne sont pas originaux, mais demeurent valables. Le caractère spontané du *droit de propriété individuel* ne lui échappe pas et la comparaison qu'il fait à maintes reprises entre les organisations fondées sur ce droit et les groupements « communautaires » lui révèle le vice radical dont souffrent ces derniers : les paresseux et les intempérants profitent du travail et de l'épargne des autres. C'est pour ce motif que les partisans de ces communautés sont les individus les moins recommandables.

Très justes sont les expressions qu'emploie Le Play pour caractériser et justifier *la concurrence*. Ce n'est pas là une lutte stérile et dangereuse comme l'imagine Louis Blanc, ce n'est pas une antithèse à l'harmonie sociale qui demeure le but principal à atteindre, au contraire, c'est le moyen le meilleur d'éviter la paresse et la routine qui sont les fruits amers du monopole.

Le mal pour Le Play ne réside donc pas dans ces institutions individualistes qui demeurent excellentes et doivent être maintenues ; il a sa source dans la manière dont les citoyens en usent, c'est-à-dire dans le cœur de l'homme.

C'est pourquoi aux faux dogmes de la Révolution, Le Play expose les vrais dogmes : la morale au lieu de la liberté absolue, la hiérarchie au lieu de l'égalité, l'autorité au lieu du droit de révolte. Ainsi complète-t-il l'individualisme. Il part bien de l'individu, mû par ses intérêts, mais en même temps il le situe dans son milieu, successivement devant Dieu, dans la famille et dans la société.

## *1° La morale et la religion.*

[Retour à la table des matières](#)

Les commentateurs ne semblent pas avoir apprécié correctement l'attitude de Le Play dans ce domaine. Les uns, comme Ch. Gide, voient en lui un réformateur d'esprit religieux, mais non clérical, à cause de la défiance qu'il manifeste à l'égard des ecclésiastiques dont il désire réduire le nombre. Les autres, comme Paul Ribot lui reprochent de s'inspirer d'une religion naturelle et non chrétienne, car il invoque surtout le Décalogue, antérieur au christianisme, et n'hésite pas à donner souvent des peuples païens en exemple aux peuples chrétiens.

On ne saurait évidemment contester que Le Play soit profondément religieux : « La religion, écrit-il, a toujours été le premier fondement des sociétés » ; il déplore « la propension au doute et au matérialisme » qu'il constate en France, tout en considérant l'essor du scepticisme à la fin du XXVII<sup>e</sup> siècle comme une réaction de l'esprit public contre la corruption, l'intolérance et l'action politique du clergé. Il précise bien sa pensée dans une note (Réforme sociale. I, p. 199) en parlant du « rôle prépondérant qu'il entrevoit pour le christianisme en ce qui concerne la réforme de la société – prépondérant, mais pas unique –. Somme toute, il distingue nettement la religion et le culte, avec un souci très apparent de ne pas aller au delà de cette distinction et de ne pas engager de controverses au sujet des différentes religions. Il traite de questions sociales et ne se laisse pas entraîner sur d'autres terrains. Lorsqu'il parle de la religion, c'est en vue d'en déduire son corollaire : la morale.

Quelle morale ? celle qui résulte des dix commandements du Décalogue. Et cette affirmation ne constitue pas un postulat, elle repose, elle aussi, sur l'observation des faits : « Toutes les sociétés s'accordent à nommer loi morale les prescriptions du Décalogue ».

Mais est-il nécessaire que l'homme soit soumis à une loi morale ? oui, car il est naturellement mauvais, comme nous l'avons déjà indiqué.

Autrefois des groupements sociaux existaient dont les membres étaient unis par des liens d'affection et de respect. Depuis Louis XIV, ces liens ont été remplacés par la tutelle de l'État, et les gouvernements postérieurs à 1791 n'ont, fait qu'enchérir sur ceux de l'Ancien Régime. Pour ramener le peuple à Dieu, plusieurs moyens sont à recommander : d'abord le bon exemple, ensuite l'impulsion donnée par les chefs des ateliers de travail, enfin le dévouement de quelques personnalités désireuses de se consacrer à la réforme.

Le Play analyse dans cette lumière morale les deux facteurs essentiels de la production : le travail et le capital.

Le travail « est le principal auxiliaire de l'ordre moral » parce que l'homme, pour travailler, doit dompter sa nature, doit surmonter « cette propension en quelque sorte animale qui le porte à éviter tout effort pénible ». Rien ne définit mieux la conception de Le Play que cette formule dont on pourrait faire sa devise : « Le but suprême du travail est la vertu et non la richesse, et j'aperçois de plus en plus que l'intelligence de cette vérité contient en germe toute la « science sociale » (*Réforme sociale*, I, p. 240). À côté des économies de puissance et des économies de bien-être, voici *l'économie de vertu*. Elle apparaît comme située très au delà des réalités, comme utopique, mais, si l'on examine le contexte, on voit que l'auteur a quelque peu forcé sa pensée. La vertu est le but éloigné, l'idéal, nous serions presque tenté de dire *le mythe*, et elle postule un minimum de bien-être qui demeure le but immédiat d'ordre économique. Mais l'homme ne doit pas perdre de vue cette vérité fondamentale que le bien-être ne se suffit pas à lui-même car, s'il est disjoint de la morale, il engendre la corruption et conduit au déclin.

Les pages que Le Play consacre à l'épargne et que l'on trouvera plus loin sont caractéristiques. Le sacrifice que l'épargnant s'impose est hautement moral, il implique que l'individu « a la force de réprimer ses passions et de contenir ses appétits ». Le Play préfère l'épargne au crédit qui favorise l'imprévoyance, source de paupérisme.

Dans ce domaine aussi il existe une opposition entre les sciences physiques et les sciences morales. Les peuples sont enclins à utiliser les découvertes physiques sans avoir la moindre notion des lois scientifiques qui les justifient, alors qu'ils se refusent souvent à faire leur devoir, même si celui-ci leur est clairement révélé.

## ***2° La famille.***

[Retour à la table des matières](#)

Après la religion, la famille ; après Dieu, le père. Là se trouve le pivot de toute la doctrine de Le Play. L'unité économique n'est plus l'individu, comme chez les classiques ; elle n'est pas davantage l'association, comme elle risque de le devenir aujourd'hui dans les civilisations de masse, elle est la famille *lato sensu*, la *maisonnée*, suivant l'expression de Tarde, c'est-à-dire la famille étendue à des personnes qui lui sont juridiquement étrangères (domestiques, apprentis). Sous cette forme, elle se présente comme « une institution immuable ».

Le Play pousse si loin cette conception qu'il fait de la famille le modèle de tous les groupements humains ; nous le verrons à propos du patronat et de la société en général. Il la regarde non seulement comme un fondement dévoilé par l'étude des faits, mais comme une structure idéale.

Aussi l'étudie-t-il avec un soin particulier et les informations qu'il nous donne sont-elles du plus grand intérêt. Il distingue trois formes essentielles :

1<sup>er</sup> type : *la famille patriarcale*, fréquente chez les pasteurs de l'Orient, les paysans russes, les Slaves de l'Europe centrale. Le père garde ses fils, même mariés, auprès de lui et continue d'exercer son autorité sur tous. La propriété est indivise entre tous les membres. Le père dirige les travaux et se charge de l'épargne familiale pour le compte de tous. Chez les nomades, cette communauté persiste pendant la vie du père ; chez les sédentaires, elle se divise lorsque les enfants sont trop nombreux pour vivre sur le sol familial ; le père procède alors à l'installation de l'essaim grâce à l'épargne qu'il a constituée et il désigne le nouveau chef de famille. L'avantage de ce système est qu'il fait participer au bien-être commun les individus les moins moraux, les moins habiles, les moins laborieux. L'inconvénient est que « la communauté arrête l'essor qu'auraient pu prendre dans une situation indépendante les individualités éminentes de la famille ». Le Play souligne l'antithèse groupe et individu, l'un dévorant l'autre.

2<sup>e</sup> type : *la famille instable* qui domine dans les populations ouvrières de l'Europe occidentale. Elle s'accroît par la naissance des enfants, puis s'amoin-drit quand ceux-ci s'établissent au dehors. Dans ce régime, l'individu, n'ayant plus à pourvoir aux besoins de ses proches, arrive rapidement à une situation élevée s'il est pourvu d'aptitudes éminentes ; en revanche, s'il est malhabile ou vicieux, il tombe plus vite encore dans une condition misérable et cette condition se perpétue car personne ne vient au secours de l'abandonné. Ainsi certaines fortunes sont rapides et en même temps le paupérisme se développe.

3<sup>e</sup> type, intermédiaire entre les deux précédents : *la famille souche*. Le père de famille établit et marie au foyer domestique, où il l'associe à ses travaux, celui de ses enfants qu'il juge le plus capable de continuer son œuvre. Les revenus de la famille servent à l'établissement des autres enfants au dehors. L'héritier-associé reste seul propriétaire du foyer, ce qui évite le morcellement du domaine rural, de l'entreprise ou de la maison de commerce. En cas de mort prématurée de cet héritier-associé, les autres enfants ou certains d'entre eux reviennent au foyer natal. Ainsi ce régime satisfait à la fois ceux qui se complaisent dans la condition où ils sont nés et ceux qui veulent s'élever dans la hiérarchie sociale par des tentatives aventureuses. À ces divers titres, il concilie, dans une juste mesure, l'autorité du père et la liberté des enfants, la propension à la nouveauté et le respect des traditions.

Ces familles souches, dont certains ont souri, sont remises à l'honneur par un des meilleurs économistes contemporains qui voit en elles un contre-poids de l'État. « Elles assurent à l'édifice social sa durée et sa solidité ; elle sont à l'antipode de la grégairisation, du déracinement et de la collectivisation. On a d'autant plus fortement conscience aujourd'hui de leur inappréciable importance qu'elles ont davantage tendance à disparaître. » (W. Röpke, *Civitas humana*, trad. franc., Paris, 1946, p. 190).

Ces familles sont favorables à la multiplication des enfants. Le Play en a trouvé fréquemment qui comptaient 10 à 15 enfants chacune en Scandinavie, en Allemagne, dans les Alpes, les Apennins, les Pyrénées ; il a constaté que

certaines d'entre elles se maintenaient dans la même habitation et exerçaient la même profession depuis un temps immémorial en Bavière, au Tyrol, dans les Pyrénées.

L'exemple le plus célèbre est celui de la famille Mélouga qui possédait un domaine de 18 hectares à 1.000 mètres d'altitude près de Cauterets (Hautes-Pyrénées). Elle comptait quatorze membres et un domestique ; le domaine s'était transmis intégralement pendant 400 ans à un héritier qui versait des soultes aux autres enfants. Par une attristante coïncidence, des discussions ont commencé d'éclater entre les membres vers 1864, au moment même où paraissait la *Réforme sociale*. Elles aboutirent à un procès. Un des plus remarquables disciples de Le Play, Cheysson, a suivi cette évolution et l'a contée dans un appendice de : « *L'organisation de la famille* ». Alors qu'en 1869 il prenait plaisir à observer encore chez les Mélouga des scènes bibliques, il constatait quelques années après l'atmosphère de trouble et de peur causée par le procès, pourtant gagné par l'héritière instituée, mais qui avait causé la ruine de la famille. Cette héritière remit en 1874 le domaine à sa fille moyennant paiement aux autres enfants de soultes qui l'obligèrent à vendre des parcelles d'abord et tout le domaine ensuite en 1882. Le dernier des Mélouga devint journalier.

La famille souche a un centre matériel : le foyer. Le Play veut que ce foyer soit propriété de la famille et approuve les initiatives en faveur de l'acquisition par les petites gens de leurs habitations, telles que la constitution des *Land Societies* britanniques et en France la création des cités ouvrières, comme celle de Jean Dollfus à Mulhouse.

L'âme du foyer, c'est la femme. Le Play est « anti-féministe » il traite d'utopistes ceux qui veulent confier aux femmes les fonctions de la vie civile. « Le foyer domestique est à quelques égards un monde complet dont le gouvernement réclame toute la sollicitude de la mère de famille » (*Réforme sociale*, I, p. 186). Le Play regrette que les femmes de son temps « semblent s'appliquer à détruire la démarcation qui jusqu'à ce jour avait été maintenue, même dans les apparences, entre le vice et la vertu » ; il estime que « dès qu'elles ont dévié du droit chemin, elles ne tardent pas à dépasser les hommes en perversité et à devenir les auxiliaires les plus actifs de l'esprit du mal » (*d*<sup>o</sup>, p. 190).

À côté de la mère de famille, le père « a pour mission de continuer l'œuvre principale de création en reproduisant le seul être qui ait le sentiment de l'ordre moral et qui s'élève à la connaissance de Dieu ; il se trouve par cela même investi de la plus haute fonction sociale. À ce sujet, on a justement remarqué que, dans l'ordre purement humain, le père se classe au-dessus du souverain, dont le rôle se borne à diriger une société qu'il n'a pas créée » (*d*<sup>o</sup>, p. 199). Or en France l'autorité paternelle a « des ennemis systématiques ».

Comparons cette conception à celle de la majorité des dirigeants actuels. Lors des discussions qui se sont poursuivies à l'Assemblée Constituante le 15 mars 1946 au sujet de la nouvelle Déclaration des droits de l'homme, un orateur s'exprime en ces termes : « À qui appartient cette liberté que vous invoquez ? Aux parents, dites-vous. Mais n'y a-t-il pas un droit de l'enfant qui,

à certains points de vue, est égal à celui des parents ? Et s'il y a conflit qui l'arbitrera ? à quoi le rapporteur ajoute : « Voilà le vrai problème ». Tronchet avait déjà répondu à cette question lorsque, dans un discours prononcé au Conseil d'État pendant les débats relatifs au Code civil, il avait déclaré : « La loi doit servir d'arbitre entre le père et les enfants. »

Le Play ne l'entend pas ainsi. La jeunesse doit subir l'autorité paternelle qui dompte le vice originel et l'ignorance grâce à une instruction et à une éducation appropriées. Malheureusement les parents, dans les familles instables, se déchargent de ces devoirs au profit des écoles et des pensionnats où se propagent les habitudes, vicieuses comme l'emploi d'un jargon grossier. « Les caractères, écrit Le Play, prennent dans ce milieu anormal je ne sais quoi de dépravé et de difforme » et le résultat est pire pour les jeunes filles qui deviennent impropres au gouvernement du foyer domestique.

Les liens familiaux doivent être tendus non seulement dans l'espace entre les membres épars, mais encore dans le temps entre les générations successives. La propriété doit s'adapter à cette continuité nécessaire. D'ailleurs la simple logique postule l'institution de l'héritage : si l'individu, de son vivant, peut aliéner son bien en faveur d'un tiers, comment serait-il privé de ce droit à l'égard de ses enfants ? Pourtant la liberté du père de famille n'est pas pleinement reconnue par toutes les nations. Le Play, examinant cette question, construit une de ses plus célèbres théories : celle des successions.

Il y a, d'après lui, **trois types principaux de régimes successoraux** :

1° *Régime de la conservation forcée*. – Le bien de famille est transmis intégralement à un héritier institué par la loi ou par la coutume, sans que le propriétaire intervienne dans le choix de son successeur. La forme la plus répandue de ce régime est le *droit d'aînesse*. Elle est consacrée par la tradition, en dépit des lois, dans le Lavedan français ; elle est admise en Écosse pour les immeubles seuls, dans certains pays allemands et scandinaves pour les biens que le propriétaire lui-même a reçus en héritage, non pour ceux qu'il a acquis par son travail et son épargne. Quand l'État institue ce régime, il le fait parfois pour transmettre un fonds et un nom ; on l'appelle alors majorat. En Angleterre, un système de substitution à deux degrés seulement a été adopté, par ordre de primogéniture, mais à chaque génération le système a été prorogé et il s'est perpétué de la sorte.

L'avantage d'un tel régime était d'inciter le père de famille à travailler jusqu'à sa mort pour assurer la propriété d'un établissement qui devait lui survivre avec son nom. Les rejetons créaient ailleurs de nouveaux établissements car ils étaient soutenus par la richesse et la renommée de la famille. « Le régime de conservation forcée a été évidemment au moyen âge pour les Français, les Allemands et les Anglais la source de la prépondérance dont ces trois peuples jouissent encore aujourd'hui. » (*Réforme sociale*, I, p. 114). Ce sont les cadets qui ont été les grands bâtisseurs d'empires.

Mais Le Play rejette ce système au nom de la liberté individuelle, nouvelle preuve de son libéralisme. Il ajoute que la conservation forcée affaiblit le droit

de propriété en réduisant le propriétaire à la condition d'usufruitier, et restreint l'autorité du père de famille en le privant de la faculté de récompenser ou de punir.

2° *Régime du partage forcé.* – Le bien du propriétaire défunt est encore transmis suivant certaines règles légales, mais au lieu de l'être intégralement, il doit être partagé. Sous sa forme absolue, ce système impliquerait un partage de tous les biens sans exception (loi du 7 mars 1793), mais il n'a pas été appliqué (la loi du 4 germinal an VIII a réformé celle de 1793). On peut dire qu'il y a partage forcé, tant que le propriétaire ne peut disposer au moins de la moitié de ses biens. Il en est ainsi en France. Dans les petits États, ce régime a été dû parfois à l'idée de repousser l'invasion du luxe ou à celle de réaliser une sorte de justice dans la distribution ; mais, dans les grandes nations agricoles, la préoccupation des législateurs a été de priver les familles des avantages de la transmission intégrale en les morcelant pour affaiblir une puissance qui risquait d'être excessive. Le partage forcé a été alors une machine de guerre « dirigée contre les traditions établies chez certaines classes de la société ». Par exemple, il a servi en Russie à restreindre l'influence des propriétaires nobles. En France, il a été utilisé par les révolutionnaires pour ruiner l'autorité des pères de familles, « gardiens naturels de la tradition nationale ». Le Play rappelle que Napoléon désirait appliquer le Code civil à Naples pour désorganiser les familles et fonder la puissance de son frère Joseph.

Les défauts de ce système sont apparus en France nettement : le père, devenu vieux, ne se soucie pas de poursuivre une œuvre qui s'effritera à sa mort et tombera en ruines. En effet, la direction n'est pas, susceptible d'être partagée comme le patrimoine, et si un des enfants l'assume seul, il ne saurait le faire sans subir les inconvénients de la propriété collective ou sans risquer de succomber sous le poids des hypothèques, Aussi le domaine est-il généralement vendu. Quand la nature des lieux n'y met pas obstacle, en Champagne ou en Lorraine par exemple, il peut être partagé, mais chacun souffre des maux qui découlent de la culture parcellaire, mal commode, routinière, coûteuse.

En outre, aucun des enfants n'a d'intérêt à s'associer au père pour diriger un établissement qui ne lui sera pas transmis intégralement ; chacun cherche ailleurs une carrière et le père reste isolé.

Remède pire que le mal : pour éviter ces conséquences, les parents se résignent à n'avoir qu'un enfant. Les mariages deviennent stériles dans les classes où précisément les enfants pourraient être le mieux éduqués. Le Play a été très impressionné visiblement par les résultats du dénombrement de 1856 – et pourtant le mal dont nous souffrons n'était alors qu'à sa naissance.

Le père de famille, de son côté, se trouve déconsidéré vis-à-vis de ses enfants ; il n'a plus le moyen de les récompenser ou de les punir, ni même de créer pour chacun une carrière conforme à ses goûts ; il ne tarde pas à perdre le respect de ceux de ses enfants qui ne trouvent pas dans leur conscience ou dans leur cœur des motifs suffisants pour demeurer quand même attachés à un père que la loi a ligoté et qu'elle empêche d'agir.

Le Play trace le tableau balzacien des scènes qui se produisent à la mort du père : les officiers publics se précipitent au foyer pour en prendre en quelque sorte possession ; les experts et gens d'affaires s'abattent sur l'exploitation. Bientôt les détails d'exécution soulèvent entre les intéressés des susceptibilités, puis des méfiances et des haines. Les procès suivent avec les brouilles de famille.

3° *Régime de la liberté testamentaire*, c'est-à-dire régime dans lequel le propriétaire dispose librement au moins de la moitié de ses biens.

Le chef de famille se propose ordinairement d'assurer à ses enfants une existence heureuse et honorable, de transmettre à sa postérité la fonction sociale et le nom de la famille, d'assurer à tous un bienfait durable.

De ce fait, le testateur se trouve avoir à remplir des devoirs difficiles. Il doit modifier périodiquement son testament pour le mettre en harmonie avec une situation forcément changeante, il le fait conformément à la raison et à la justice, « sous peine de priver sa mémoire de la reconnaissance et de l'estime de ceux qui lui survivront ». Un acte solennel accompli avec de tels sentiments s'impose « avec une autorité irrésistible aux jeunes générations... »

La liberté testamentaire exerce une action bienfaisante sur le principe de la propriété. « Les droits de propriété conférés par le créateur même de la richesse, par la suprême volonté du père mourant ont quelque chose de plus sacré que ceux qui dérivent d'un système forcé de transmission. Le testament, acte de discernement et d'amour, réussit mieux qu'une loi banale et uniforme à organiser et à choisir le personnel des propriétaires et par suite à inculquer dans les esprits le respect dû à la propriété » (*Réf. soc.* I, p. 131). « L'usage du testament procède chez les nations supérieures de l'esprit d'initiative individuelle, l'une des principales sources de la liberté civile et politique. L'expérience, enseigne qu'il existe entre ces diverses propensions une connexion intime et que la liberté reste incomplète chez les grandes nations où règne le partage forcé » (*d°*, p. 132).

Le fondement de la liberté testamentaire est, suivant Le Play, le plus puissant et le plus beau des sentiments : *l'amour*. Sous son influence, les parents règlent leur succession de la manière la plus intelligente et en parfaite connaissance de cause, car qui connaît mieux les enfants que les parents, et qui les aime davantage ? L'État agit donc sagement en s'abstenant. « Le père qui fixe le sort de ses enfants désigne lui-même la part de chacun avec une connaissance du sujet et une sollicitude qui ne se trouve jamais chez un juge ou un officier public... C'est ainsi qu'il continue son œuvre, même après sa mort. »

Dira-t-on que les pères vicieux et injustes scandaliseront la société en déshéritant des enfants vertueux et soumis ? Le Play répond : « Il n'appartient guère à l'État, chez les modernes, de moraliser par son contrôle les relations privées quand celles-ci ne compromettent point un intérêt public. » Si, d'ailleurs, on interdisait le droit de tester au père, il conviendrait d'attribuer aux enfants le droit à l'héritage ; mais il faudrait pour en arriver là, prouver que le caractère du père offre à la morale publique moins de garanties que

celui des enfants. Or, il est bien évident « qu'il y aura toujours plus de fils indolents ou soumis que de pères malveillants ».

Naturellement, la liberté testamentaire doit être complétée par une loi *ab intestat* ; celle-ci tend forcément à prendre aspect de modèle à suivre, c'est pourquoi il faut l'établir avec soin et prudence. Nous trouvons dans cette institution un bon exemple de l'interdépendance de l'individu et de la société. À la longue, une loi sur les successions *ab intestat* exerce une influence sur les volontés individuelles : le testateur a tendance à se rapprocher du régime établi par le législateur « qui impose en cette matière par une sorte de contrainte morale le critérium du juste et du bien ». La loi est regardée par l'opinion comme l'expression de l'intérêt social.

Le législateur, pour bien faire, doit procéder à une enquête, rechercher quelle est la coutume et se décider en conséquence. La loi *ab intestat* des familles souches prescrit la transmission intégrale des biens liés à l'activité de la famille et le partage égal des autres biens ou même de l'héritage entier lorsque le père n'a pas désigné un héritier en l'associant à son travail et en le mariant dans l'habitation de famille.

On sait que, malgré la permanence des dispositions du Code civil, des mesures ont permis de s'orienter dans le sens indiqué par Le Play : bien de famille depuis 1909, salaire différé du décret-loi du 29 juillet 1939, possibilité de transmission intégrale du domaine rural dans certaines conditions, etc.

### ***3° La société.***

[Retour à la table des matières](#)

Le Play part de l'idée de l'inégalité naturelle des hommes dans leurs tendances innées vers le bien ou vers le mal. En dépit du vice originel, certains sont plus que d'autres inclinés vers la paix ou vers la discorde. La variété des psychologies individuelles est un fait inéluctable. Il existe donc et doit exister une hiérarchie des personnes.

À côté de ce point de vue de caractère individuel, il en est un autre de caractère social : les fonctions remplies par les citoyens sont d'inégale importance. Il existe et doit exister aussi une hiérarchie des professions.

#### **A. – Hiérarchie des personnes.**

[Retour à la table des matières](#)

Le Play s'est rendu compte que certains hommes étaient nettement supérieurs aux autres et devaient jouer un rôle particulier et éminent. Ce sont ceux qu'il nomme les *autorités sociales*. Il remarque que Platon les avait déjà

discernés et les avait désignés sous le nom *d'hommes divins*. Ces hommes « nés avec des tendances exceptionnelles, échappent à la corruption du milieu qui les entoure ». Le Play s'efforce de les tirer de l'ombre : « Maintenant Je passe ma vie à chercher des hommes », écrit-il le 14 août 1864. Parmi les autorités sociales, il, en est deux qui s'imposent : le père de famille et le chef d'entreprise.

Il est clair que ces autorités sociales ne sont pas forcément tous les « hommes supérieurs » à qui Le Play fait ailleurs allusion. Elles s'apparentent plutôt aux « notables » qui détiennent le pouvoir, l'influence ou le prestige. Ce n'est pas là par conséquent une théorie des élites dans le sens que nous avons donné à ces mots (V. notre *Manuel d'économie politique*, I, p. 88). Le Play n'énonce aucune définition. Nous le regrettons d'autant plus qu'il semble avoir aperçu la distinction que la logique commande de faire lorsqu'il écrit : « Le problème social sera résolu par un petit nombre d'hommes supérieurs » et surtout : « Il est temps de créer la classe supérieure, celle qui ne songe qu'au bien public » (lettre du 4, août 1871). Le Play reconnaît donc que cette classe supérieure ne se confond pas avec l'ensemble des pères de famille et des patrons puisqu'il désire la créer, et il formule une des caractéristiques de l'élite : la recherche du bien public. Il admet, d'autre part, que la famille s'efface pour faire place à l'individu, ou du moins, à certains individus. « La famille de ces individualités originales et puissantes ne nous intéresse pas, remarque M. Vignes, elles peuvent ne pas en avoir. » Cette observation est capitale. Le Play se voit contraint de recourir à l'individu, indépendamment de sa famille ; il comprend que l'homme supérieur vaut avant tout par lui-même et exige un certain degré d'isolement. La famille reste la cellule sociale de la masse.

Mais Le Play n'a pas approfondi cette idée, il s'arrête court par défaut d'analyse, il demeure dans le vague et ne construit pas la théorie des élites qui aurait été l'aboutissement logique de sa pensée.

## B. – Hiérarchie des professions.

[Retour à la table des matières](#)

Comme les Physiocrates, Le Play affirme la primauté de *l'agriculture* ; comme Adam Smith, il estime que l'intérêt des propriétaires fonciers s'identifie avec l'intérêt général, mais la raison qu'il donne est nouvelle : c'est l'agriculture qui se prête le mieux à l'établissement des familles souches et établit « des liens harmonieux entre la famille, le sol, les plantes et les animaux ». En outre, elle assure l'indépendance aux hommes en leur fournissant les objets nécessaires à la vie et elle les met à l'abri de la corruption. C'est pourquoi il convient de restaurer « l'esprit rural » et de confier les fonctions publiques aux meilleurs propriétaires fonciers.

Ainsi n'est-il question, dans ce classement des professions, ni de besoins, ni de rendement ; l'économique est complètement dominé par le social.

Malheureusement en France, selon Le Play, et malgré des tendances louables en faveur d'un renouveau de l'agriculture, même en ce siècle des erreurs que fut le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette profession a été plus profondément viciée que toute autre. La preuve en est l'exode rural, dont le régime successoral est la cause dans une large mesure. Le goût du luxe contribue à aggraver ce mal en portant les jeunes filles et les jeunes femmes vers la ville, et en les incitant à choisir des maris ayant des professions urbaines. De leur côté, les ouvriers agricoles sont attirés vers les villes « par les avantages qu'on y accumule depuis deux siècles ».

*L'art forestier* diffère grandement de l'art agricole. L'intérêt public peut exiger que l'État soit propriétaire des étendues boisées, afin d'éviter le déboisement. L'État cependant pourrait céder la place à des familles souches « dirigeant leurs préoccupations vers le bien-être des générations futures » ; ces familles, comme l'État lui-même, assurent la « continuité ».

*L'industrie minérale* est située à mi-chemin entre l'agriculture et l'industrie manufacturière. Les mines métalliques ne peuvent prospérer que sous l'inspiration de deux sentiments : « L'admirable propension qui porte le père de famille à se priver des jouissances que lui assurerait la consommation immédiate des richesses acquises et à les conserver dans l'intérêt de ses descendants » et « l'amour du sol... qui porte à désirer que l'activité sociale se maintienne dans les conditions qui assurent le mieux la fortune du maître, le bien-être de la population, la renommée et la splendeur de la propriété, de la province ou de l'État ». Exemple : les mines d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb d'Angleterre et d'Allemagne.

*L'industrie manufacturière* fortifie ou affaiblit la nation suivant les cas. Elle n'est pas liée au sol et à la population par des rapports nécessaires, elle n'est pas stable, elle peut émigrer, elle est aussi moins « nationale » que l'agriculture car ses produits ont plus de valeur relativement à leur volume et peuvent être transportés plus aisément pour être vendus sur des marchés lointains. Le résultat est le développement de l'intérêt personnel, plutôt que celui de l'amour du prochain et du dévouement, à la patrie. L'industrie manufacturière se place donc dans la hiérarchie des professions à un rang moins élevé que l'agriculture, l'art forestier et l'industrie minérale.

Par contre, les manufactures exigent de leur personnel une culture de l'intelligence et des efforts de travail dont se dispensent les agriculteurs qui conservent les habitudes de l'Ancien Régime, elles se montrent particulièrement favorables à l'accession aux degrés supérieurs de la société des « individualités éminentes », soit en créant des emplois intermédiaires (contre-mâtres, ingénieurs, agents) qui excitent les adultes et les enfants mêmes à suivre des enseignements appropriés dans l'espoir de s'élever sur ces échelons, soit en favorisant la naissance de petits chefs d'ateliers indépendants qui, s'ils sont capables, étendent leurs opérations et agrandissent leur affaire.

Le Play poussant plus loin **la classification** **subdivise l'industrie manufacturière** en plusieurs groupements dont il fixe aussi la hiérarchie.

a) Au premier rang, **les usines rurales ou forestières**, c'est-à-dire celles qui sont liées à de grandes exploitations rurales ou forestières ; on y trouve la stabilité des patrons, la sécurité des ouvriers, l'« affection mutuelle des deux classes ». Groupés par familles souches, les ouvriers se succèdent par générations successives au même foyer. Leur salaire est modeste, mais ils ont des moyens de subsistance dans une petite exploitation rurale conduite par la femme, les enfants ou les parents âgés. Quand le chômage survient, ils trouvent emploi dans les exploitations rurales et forestières dont les usines dépendent.

b) Viennent ensuite **les usines hydrauliques** ; les ouvriers y trouvent moins de garanties de sécurité et de travail permanent. Les patrons doivent compenser cette infériorité, d'une part en subordonnant le développement de leurs entreprises à l'étendue de leur capital et en conservant par là le pouvoir de maintenir les travaux en activité lorsque les débouchés se restreignent, de l'autre « en élevant par leur exemple et leurs conseils les aptitudes morales de leurs ouvriers et en les mettant surtout en mesure de contribuer en partie par leur prévoyance à assurer leur propre bien-être ».

c) **Les usines mises en action par des machines** à vapeur constituent des agglomérations en voie d'extension continue. La sécurité et le bien-être des ouvriers sont moindres que dans les deux régimes précédents. Les patrons et les ouvriers ont des rapports moins fréquents entre eux. D'où la naissance d'un antagonisme de classes.

Mais il n'y a pas de fatalité dans ce phénomène ; l'antagonisme peut être évité. Ainsi les patrons d'Elberfel, observés par Le Play, pourvoient aux besoins de leurs ouvriers par des subventions qui ne correspondent pas rigoureusement, comme le salaire, au travail exécuté, ils permettent à l'ouvrier d'être à l'abri des crises en mettant à sa disposition le logement, un jardin potager, un terrain à pommes de terre et des animaux domestiques.

d) **Les fabriques collectives** livrent au commerce les objets fabriqués par le travail des bras ou à l'aide de quelques engins peu coûteux ; telles sont les industries de la dentelle, de la broderie, de la bonneterie, de la bijouterie, de la coutellerie, etc. Les familles travaillent généralement dans leurs propres maisons et sont parfois disséminées dans les campagnes.

Cette forme de production recule devant les grandes usines. Le patron est tenté, en temps de crise, de suspendre ses commandes, car « il est plutôt négociant que fabricant » et il n'est pas retenu, comme le propriétaire d'une usine, par l'opportunité de maintenir en action un matériel considérable.

« En résumé, l'industrie manufacturière, pour rester complètement bienfaitrice, doit être jointe à la liberté testamentaire et au patronage, dont la connexion est plus nécessaire ici que dans toute autre branche d'activité. »

Passons de l'industrie au *commerce*. Le Play observe que les commerçants sont les « auxiliaires éminents plutôt que la source première de la puissance d'une nation ; seuls ils n'ont jamais réussi à fonder une constitution stable ». Ils ne sont pas liés au sol, ils sont « cosmopolites plutôt que nationaux », ils peuvent facilement transporter leur négoce en terre étrangère, leurs opérations reposent sur leur travail personnel, leur intérêt particulier n'est donc pas toujours conforme à l'intérêt national. Il serait peu opportun de les mettre à la tête d'un État.

Le grand commerce est avantageux pour une nation lorsque son influence est balancée par celle des propriétaires fonciers et lorsqu'il parvient à « se préserver de l'action corruptrice exercée par les grandes accumulations de richesses ». En France, la loi de partage forcé empêche la fondation de puissantes maisons de commerce et l'élévation graduelle « par le travail et la vertu de ces grandes individualités qui se sont développées, de loin en loin, dans notre Ancien Régime ».

De son côté, le petit commerce, fécondé par la famille-souche et le patronage, fournit à la nation « le personnel de cette classe énergique de petits marchands et de colporteurs qui arrivent pour la plupart à la fortune par un travail opiniâtre et par la lente accumulation des épargnes. Tel est le rôle que jouent en France les Pyrénées et l'Auvergne, en Espagne le pays basque et les Asturies, en Suisse et en Tyrol, les Alpes, en Italie les Alpes et l'Apennin » (*Réf. soc.*, I, p. 328).

L'opinion de Le Play sur *les professions libérales* est particulièrement intéressante. Ces professions sont classées par lui suivant leur sensibilité d'ordre moral. Notre auteur part de celles dont les membres se tiennent autour d'une vertu moyenne. Il passe ensuite à des professions dont les membres ont de plus en plus d'influence et de responsabilité et sont en conséquence susceptibles de grandir aussi bien qu'exposés à déchoir. Autrement dit, les disparités se multiplient entre ces hommes, les uns devenant excellents, les autres détestables. Il termine par les professions exercées par des individus qui, s'ils sont bons, apparaissent comme les grands bienfaiteurs de l'humanité, et, s'ils sont mauvais, comme les pires auteurs de vices.

En premier lieu figurent « les hommes de guerre », ils subissent la corruption, mais ne la provoquent pas, car la guerre est « la concurrence portée au plus haut degré d'intensité ». La solidarité des gens de guerre dans les épreuves est grande, celle du soldat et de l'officier est plus complète que celle du patron et de l'ouvrier. Le guerrier doit être sobre et tempérant, dur à la fatigue et aux privations ; se trouvant sans cesse en présence de la mort, il songe à la vie future et il est naturellement porté vers la religion. Le Play reconnaît que son tableau est plutôt optimiste, il suppose que l'armée n'est pas soumise au « triste régime des garnisons », et il se livre à une série de considérations qui ne paraissent pas cadrer toujours avec la réalité. Le soldat qui risque sa vie est souvent porté à chercher à profiter de l'existence sans se soucier de moralité, ni de religion. Encore une fois, Le Play parle d'une élite.

Après les militaires, les professeurs. Ceux-ci trouvent dans leur mission même la source d'une autorité qui s'impose naturellement aux élèves ; « ils réunissent en quelque sorte les aspirations du père et du patron ». Le Play veut

que le maître ait des contacts prolongés et non éphémères avec ses élèves et qu'une rétribution satisfaisante lui évite d'avoir à chercher des moyens d'existence hors de ses devoirs professionnels. Il préconise la création d'une *Université sociale*, chargée de donner à la fois l'enseignement scientifique et l'éducation morale (*La Constitution essentielle de l'humanité*, chap. VI, par. 10).

Les professeurs sont, en général, des savants, c'est-à-dire des spécialistes de la recherche de la vérité ; ils sont alors portés à effectuer un travail assidu par l'attrait même que la science exerce sur eux ; ils réussissent par là à se garantir de la corruption mieux que la plupart des autres membres des professions libérales.

Les hommes de lettres et les artistes ont à rechercher non seulement le vrai, mais encore le beau ; ils relèvent de sentiments et d'aspirations mystérieux et rares, et ils ont une action beaucoup plus grande que les savants sur le public ; mais là est précisément le péril. Ces hommes éminents sont à même de propager le mal et l'erreur, de flatter les passions mauvaises. Leur milieu est un de ceux où se développe l'orgueil avec le plus de facilité et, quand ils joignent à ce vice l'instinct du mal, ils deviennent de vrais fléaux pour l'humanité.

De même pour l'avocat : tout dépend de l'emploi de ses talents, il peut être un précieux agent de civilisation, ou, au contraire, une cause de désordre et de démoralisation. C'est pour éviter ce péril que nos lois exigent la création d'un corps qui exerce une action disciplinaire.

De même encore pour le médecin : il s'élève plus haut que quiconque s'il s'inspire du véritable esprit de sa profession ; il déchoit s'il s'en écarte. Il doit connaître la nature morale de l'homme ; ses qualités distinctives sont le dévouement et le désintéressement. S'il considère sa profession comme une industrie destinée à rapporter des revenus, il s'abaisse moralement. Déjà en son temps, Le Play réclame la constitution d'un corps de médecins analogue à celui des avocats, car celui qui existe en France, d'après lui, n'exerce pas l'action moralisatrice convenable et s'emploie à constituer un monopole.

Les magistrats surtout doivent être intègres et éclairés, c'est l'évidence même ; ils doivent avoir au cœur l'amour du devoir et le sentiment de l'honneur, non le goût du gain et des plaisirs. Malheureusement « la profession de magistrat est l'une de celles qui reçoivent le plus directement le contre-coup de la corruption générale, et la vénalité de cette classe est l'un des caractères les plus habituels d'une société en décadence ». Le magistrat peut être incité « à juger selon l'intérêt de ceux qui, ayant le pouvoir et la richesse, peuvent satisfaire ses passions ».

Le prêtre est dans une situation analogue à celle du magistrat, il est supérieur à tous par le principe même de son existence qui est le dévouement, il attend exclusivement de la vie future la récompense de ses mérites et n'a même pas besoin, comme le magistrat, d'être stimulé par l'octroi de distinctions honorifiques. Mais aussi, le prêtre indigne de sa mission peut tomber au dernier degré de la corruption.

À la fin de l'énumération se placent les hommes d'État et les fonctionnaires civils : ils offrent au plus haut degré les termes extrêmes d'élévation et d'abaissement qui sont le caractère commun des professions libérales. Ils occupent le premier rang dans toute constitution sociale, mais ils n'en sont dignes que s'ils possèdent des qualités éminentes. Or « aucune situation ne porte plus au mal ceux qui perdent le sentiment du devoir et nul plus que l'homme d'État n'a le privilège de tirer parti de ses vices en en rejetant les inconvénients sur le public ». Le Play insiste à juste titre sur le grave danger de contagion de la corruption de l'homme d'État. Il rappelle un proverbe russe : « C'est par la tête que pourrit le poisson. »

Jusqu'à présent, à la suite de Le Play, nous avons passé en revue des individus. Restent l'État et les groupements.

Le Play se méfie de l'État français qui est intolérant et bureaucrate, aussi convient-il d'établir un partage convenable entre la vie publique et la vie privée en réformant la commune, subdivision vivante et agissante de l'État, de manière à soustraire les autorités locales au joug des bureaucraties. L'État ne doit garder comme attributions que celles qui ne peuvent être exercées ni par l'individu, ni par la commune, ni par la province. Le Play énumère les fonctions de l'État, comme le font ses prédécesseurs, sans grande originalité et en marquant une hostilité accentuée à l'égard de toute direction économique. Ainsi il recommande de ne pas suivre « les funestes traditions de Colbert ». La mission de l'État, en ce qui concerne l'organisation sociale, « consiste surtout à ne rien entraver ».

La même prévention contre l'État amène Le Play à voir en lui moins un faiseur de lois qu'un enregistreur de la coutume. S'il est vrai qu'en certaines matières, eu égard à la monnaie par exemple, cette opinion est parfaitement fondée, il faut reconnaître qu'en d'autres domaines elle semble excessive.

Les *associations* sont divisées, par Le Play en deux catégories : la communauté et la corporation. Il les regarde comme des « panacées » dont on a abusé et qui ont engendré des erreurs en permettant d'attaquer le principe supérieur de la propriété libre et individuelle.

Sans doute reconnaît-il que l'association est le fondement des grandes entreprises et qu'elle permet par là de multiplier les forces des hommes d'élite et de jeter « un grand éclat sur la civilisation moderne », mais il faut prendre garde de porter atteinte à l'activité privée sans avantage pour l'intérêt public.

Les *communautés* sont les associations dont les membres exercent en commun les industries agricoles, manufacturières ou commerciales. Le Play cite les fruitières et les fromageries du Jura, les communautés agricoles du Nivernais, fondées au moyen âge, les associations ouvrières de 1848. À mesure que progressent l'idée de justice et l'extension de la propriété individuelle, la tendance s'est affirmée d'attribuer plus complètement à chaque chef de ménage les fruits de son travail et de sa prévoyance, de donner plus d'indépendance aux tenanciers et aux enfants, de susciter l'espoir de chacun de s'élever sur l'échelle sociale. Aussi les anciennes communautés se sont-elles dissoutes et celles de 1848 ont-elles échoué, malgré les grandes facilités dont elles ont disposé. S'étendant sur ces dernières, Le Play attribue la rapidité de

leur échec à la désorganisation engendrée par des erreurs de base et par des passions : le principe d'égalité dans la rémunération qui a écarté les meilleurs ouvriers, la suspicion dont ont été l'objet ceux des membres qui voulaient réagir contre l'imprévoyance générale, les sentiments d'envie et d'orgueil qui ont amené les associés à repousser, lors des élections, les membres dignes d'exercer la direction, l'ingratitude ou l'hostilité des subordonnés vis-à-vis des dirigeants. Les associations qui ont subsisté ont dû leur survivance à l'adoption des règles traditionnelles : inégalité des salaires, mesures de prévoyance, longue durée des mandats des gérants, embauchage d'auxiliaires salariés.

Le Play consacre quelques pages à l'examen des sociétés de capitaux. Il reconnaît que les banques écossaises distribuent le crédit avec beaucoup de sagacité « en ayant égard aux qualités morales aussi bien qu'à la fortune de chaque chef de maison ». Elles exercent de la sorte un « contrôle permanent sur les mœurs privées ». Le choix des gérants par voie d'élection amène à ce haut poste le plus capable des candidats, car les électeurs sont personnellement intéressés dans ce choix, puisque leur responsabilité dans l'affaire est illimitée. Ainsi compris, l'esprit d'association est fécond. Mais, même lorsque les dirigeants possèdent toutes les qualités requises pour réussir, le risque qu'ils courent est redoutable. Les Hollandais, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ont développé ces communautés. Chez les autres peuples, on a cru bon de stimuler la création de telles entreprises en déchargeant les associés de la responsabilité indéfinie. Peu de temps avant la publication de la *Réforme sociale*, les États-Unis ont fait passer dans le droit commun le principe de la responsabilité limitée (*Act* du 14 juillet 1856, complété en 1857 et 1858). Il en résulte que les associés deviennent irresponsables et déjà ce régime « a amoindri dans l'Amérique du Nord le sentiment de l'honneur commercial ».

Les sociétés à responsabilités limitées ne sont excellentes que dans les cas « relativement rares » où les gérants offrent, par leur caractère et leur fortune, la garantie désirable ; mais elles ont été trop souvent, pour des hommes peu scrupuleux, « un moyen de tromper les actionnaires et le public ». Le Play, en définitive, regarde l'importance attachée par de bons esprits à ce genre d'association comme une des erreurs de son époque. Il a été un des premiers parmi les économistes à souligner les dangers des sociétés anonymes. À cet égard on peut le regarder comme un précurseur de W. Lippmann.

Le Play n'est guère mieux disposé à l'égard des *corporations* en tant qu'associations d'ordre intellectuel et moral. « À mesure que la civilisation se perfectionne, elles se montrent de plus en plus inférieures à la famille, elles deviennent décidément nuisibles lorsqu'elles prétendent envahir le champ de l'activité individuelle, et surtout lorsque, pénétrées de l'esprit de l'Ancien Régime, elles demandent l'influence aux -privilèges et aux règlements restrictifs » (*Réforme sociale*, I, p. 384). Le Play distingue parmi elles plusieurs catégories.

Les corporations chargées de l'assistance aux pauvres ont un but louable, mais présentent des inconvénients : le riche n'a pas de contact direct avec le pauvre, rien ne développe les sentiments de bonté chez l'un, de reconnaissance chez l'autre ; l'administration qui s'interpose brise le lien moral, accuse la séparation des classes, institue l'anonymat qui n'éveille ni les qualités de l'esprit, ni celles du cœur.

Quand, au lieu de salariés, ce sont des personnes bénévoles qui pratiquent l'assistance, le mal est moindre, mais il subsiste puisque les bénéficiaires régulièrement assistés se dispensent d'effectuer les efforts nécessaires pour sortir de leur condition.

Ces critiques paraissent assez vaines, car il est évident que la charité individuelle ne suffit pas à secourir la misère. Mais Le Play a certainement raison de demander que les corporations, au lieu de remédier au mal, s'efforcent de le prévenir en détruisant les germes du paupérisme, tels que l'ivrognerie et l'immoralité.

Les corporations de sciences, belles-lettres et arts font l'objet des louanges de Le Play, mais les corporations religieuses sont vivement critiquées par lui, parce qu'elles ignorent les lois de la famille. La fonction principale des corporations est l'enseignement supérieur. Il convient, en effet, que les Universités restent indépendantes et rivalisent entre elles, comme celles d'Oxford et de Cambridge.

On sent toujours, chez l'auteur de la *Réforme sociale*, une prévention contre toutes les associations ; c'est ainsi qu'il refuse de rendre visite aux Saint-Simoniens à Ménil-Montant. Au sortir de la révolution, les rédacteurs du Code civil rejetaient les associations pour libérer l'individu. Le Play se borne à substituer la famille à l'individu et écarte les groupements qui lui font concurrence. Aujourd'hui l'évolution se poursuit et la collectivité remplace la famille dans le moderne syndicalisme.

Reste la question des *corporations de métiers* dont certains, déjà à l'époque où nous nous plaçons, préconisaient le rétablissement. Des corporatistes ont cherché récemment à prouver que Le Play n'était pas aussi hostile à ces associations que certains passages de ses livres pourraient le laisser croire. Pourtant Le Play déclare péremptoirement s'opposer à un retour au passé et il énumère les défauts des corporations : elles instituent un monopole que rien ne justifie, elles freinent l'essor des individus les plus intelligents et les plus habiles, elles suppriment la liberté du travail « qui donne à notre époque une supériorité si manifeste sur les temps passés » (*Réforme sociale*, I, p. 393).

Le Play a-t-il eu tort de laisser dans l'ombre le problème des rapports qui doivent exister entre la famille et la corporation ? Il note que la corporation médiévale groupait dans chaque métier de petits chefs d'entreprise opérant au foyer domestique avec le concours de la famille et l'aide d'apprentis ; il a vu encore des organismes de ce genre dans l'Allemagne méridionale, en Suède et même en France puisque la corporation des boulangers, à Paris et à Lyon, a été supprimée précisément au moment où il écrivait, par décret du 30 septembre 1863. Mais il ne conçoit pas entre le caractère familial et le caractère professionnel une opposition qui lui aurait fourni une arme nouvelle contre la corporation. M. Hyacinthe Dubreuil pense que « seuls les liens résultant de la solidarité nécessaire du travail peuvent fonder la structure organique de la société ». Voilà justement ce que Le Play n'admettait pas et ce par quoi il se distingue d'un grand nombre de nos contemporains trop prompts à le réclamer pour ancêtre. (V. la controverse qui s'est poursuivie entre M. H. Dubreuil et M. D. Parker dans la *Vie Industrielle* des 2 avril et 26 mai 1943).

Quelques-uns se sont demandés si Le Play, adversaire des corporations médiévales, ne serait pas un *néo-corporatiste* dans le sens que l'on donnait à ces mots entre 1940 et 1944 dans notre pays (par exemple, M. P. Chanson : *Le Play et le corporatisme*, dans *L'organisation corporative* de juillet 1943). Mais une telle question est vaine, car le néo-corporatisme diffère trop du corporatisme ancien pour que nous puissions imaginer ce que Le Play en aurait pensé.

Préface

- V -

## La question ouvrière

[Retour à la table des matières](#)

Le Play s'est penché sur le problème ouvrier et l'a étudié avec un soin particulier. Non seulement il en a compris l'importance, mais il a profondément senti le désarroi des esprits à ce sujet, nous dirions volontiers qu'il en a souffert. Il a eu le très grand mérite de ne pas se borner à des critiques ou à des palliatifs, mais de chercher les causes profondes du mal. Il est allé au delà des chiffres, des situations apparentes et des attitudes intéressées, et il s'est aperçu que la condition prolétarienne n'est pas déterminée par une insuffisance de salaire ou un excès de travail, elle a sa source dans l'âme humaine. D'une objectivité parfaite, il souligne aussi bien l'erreur des patrons uniquement préoccupés de leurs intérêts et la responsabilité des ouvriers qui « sont bien souvent misérables par leur faute », comme l'avait déjà déclaré le Docteur Villermé (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, II, p. 351).

**Les remèdes** que Le Play préconise sont énumérés dans le chapitre II de *L'organisation du travail* :

1° *Permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier*. Cette permanence assure la stabilité et évite l'antagonisme de classes, déjà inquiétant avant l'apparition du « Capital » et provoqué par la Révolution.

2° *Entente complète touchant la fixation du salaire* conformément aux prescriptions de la coutume : l'assiette du salaire dépend de la nature du travail et surtout du caractère de la population : rétribution proportionnelle au temps

de travail, ou part du profit fixée par la tradition, ou salaire proportionnel à la quantité de travail accompli. Ces moyens ne sont que « des mécanismes dont l'action bienfaisante dépend surtout des forces morales qui sont inhérentes aux systèmes ou propres aux intéressés » et l'on « a fait fausse route quand on a voulu réorganiser le travail à l'aide d'une formule générale fondée sur l'un de ces mécanismes ou sur quelque combinaison financière ». Il faut se référer à la coutume « qui est partout applicable ».

3° *Alliance des travaux* de l'atelier et des industries domestiques, rurales ou manufacturières.

Nous disons aujourd'hui qu'il importe de rétablir l'équilibre entre les professions et en particulier entre l'industrie et l'agriculture. Le Play veut lier les ateliers aux domaines ruraux et les grandes manufactures aux propriétés rurales ou forestières, ainsi se trouverait résolu, comme il l'était jadis, le problème du chômage par la possibilité donnée aux individus de passer d'un travail à un autre. Cette alliance entre l'industrie et l'agriculture est observée par Le Play dans les pays du Nord et de l'Orient, elle est plus rare ailleurs. Ces observations sont intéressantes, car elles viennent à l'appui des thèses de nombreux réformateurs désireux soit de rattacher l'homme à la terre sans s'acharner à obtenir un retour au sol qui paraît précaire et dont l'histoire n'offre pas d'exemples, soit de faciliter les déplacements de main-d'œuvre qu'une fâcheuse immobilisation rend victime de la moindre crise.

Le Play cite des cas de travaux agricoles effectués par des ouvriers d'usines : « la culture d'un jardin potager fournissant à la famille les légumes, les fruits et les plantes aromatiques », l'élevage des abeilles, volailles ou autres petits animaux nourris grâce aux facilités de « parcours » gracieusement données par le patron ou par les voisins, l'engraissement d'un ou de deux pores, l'« exploitation » d'une ou de deux vaches laitières. Les membres de la famille trouvent ainsi des travaux proportionnés à leurs forces, et apportent au budget commun un supplément en nature qui n'est pas négligeable. Le Play déplore le fait qu'à Paris les ouvriers soient devenus exclusivement urbains depuis l'établissement des fortifications de 1841 ; ils ont eu dès lors tendance à être instables et forment « le plus redoutable foyer de souffrance et d'antagonisme qu'on ait jamais vu chez un peuple civilisé ».

4° *Habitudes d'épargne assurant la conservation de la famille* et l'établissement de ses descendants. Le Play veut que cette épargne corresponde au moins « au dixième de la recette », ce qui est beaucoup pour de petites bourses.

L'épargne pourvoit à deux « convenances » : elle permet à l'excédent de population qui ne trouve pas emploi dans les ateliers où travaillaient ses ancêtres de s'adresser ailleurs et elle « conserve des coutumes qui assurent le bien-être des générations successives ». Elle a fait « pendant des siècles la grandeur de la France », remarque souvent répétée et très exacte.

5° *Union indissoluble entre la famille et son foyer*, qui « fixe pendant des siècles au foyer bâti par le fondateur d'une famille, les générations successives de ses descendants ». Cette pratique a été observée par Le Play surtout dans l'Europe septentrionale et orientale. Sans doute le bien-être relatif des popula-

tions qui possèdent en permanence leur foyer est dû en partie à l'avantage de ne pas avoir à payer de loyer, mais « un examen plus attentif montre bientôt que ce bien-être résulte surtout d'un ensemble de causes morales ». La jeune fille surtout peut et doit être sous ce rapport une « auxiliaire de l'ordre moral » en se refusant à entrer en ménage dans une habitation qu'elle ne possède pas en propre avec son mari, de manière à stimuler le travail et l'épargne et à assurer la stabilité de son foyer futur.

6° *Respect et protection accordés à la femme*, à savoir : réserve et égards que les institutions et les mœurs imposent à l'homme vis-à-vis de la femme, peines infligées à ceux qui enfreignent ces devoirs, coutumes qui concentrent au foyer les obligations de la femme et la dispensent de se mêler au mouvement extérieur des affaires.

On voit quelle large extension Le Play donne à la morale. Il ne se borne nullement à faire appel à la charité, à la manière des catholiques libéraux de la nuance Villeneuve-Bargemont (*Économie politique chrétienne*, 1834) ou Moreau Christophe (*Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes*, 1851), il ne la sous-estime pas, mais ne la croit pas capable de guérir le paupérisme, cette pauvreté permanente et redoutable parce que ceux qui la subissent s'y habituent et ne font pas effort pour l'éviter.

De nouveau, dans ce domaine, nous trouvons un élargissement de la famille comme base du système, social. C'est une des institutions les plus célèbres que Le Play ait conçue : *le patronage volontaire*.

L'idée lui en est venue en observant les communautés patriarcales de l'Orient et certaines entreprises nordiques telles que les forges suédoises d'Osterby dont le patron était appelé « patriarche » par un personnel respectueux et dévoué. Aussi Le Play fait-il du patron un tout autre personnage que le chef d'entreprise classique, coordinateur des facteurs de production, non pas qu'il nie ce rôle capital, mais il le complète et il trace la silhouette du chef tel qu'il est compris dans les doctrines contemporaines.

Mais l'originalité de Le Play n'est pas encore dans cet aspect du problème, elle est plutôt dans ce fait qu'il ne met pas au premier plan des préoccupations du patron lui-même l'action destinée à améliorer les conditions de vie du travailleur, à lui assurer un certain confort, à garantir son avenir – ce que déjà Sismondi avait réclamé avec précision et autorité –. Le Play vise d'abord et surtout l'action morale. Un titre de *La Constitution essentielle de l'humanité* (Chap. II, par. 8) est typique à cet égard ; il est ainsi libellé : « Le progrès matériel et intellectuel est stérile ou dangereux, s'il n'est pas complété par un progrès dans la pratique de la loi morale. » Voilà qui est nouveau. La mission du patron n'est pas d'améliorer la nourriture ou le logement, moins encore d'augmenter le salaire, elle est « de propager chez les ouvriers la connaissance de l'ordre moral et le respect des lois de la famille » (*Réforme sociale*, II, p. 28). Après le bon despote des Physiocrates, voici le bon patron. Et que l'on ne croie pas à la facilité de cette tâche : le chef doit lui-même d'abord donner l'exemple, il ne doit pas s'inspirer uniquement de son intérêt personnel, ni de l'intérêt personnel et immédiat des ouvriers. C'est le bien commun qu'il doit

avoir en vue. On regrette qu'à cet égard, comme à beaucoup d'autres, Le Play s'en soit tenu à des considérations sociales et morales sans remonter jusqu'à l'économique.

Préface

- VI -

## L'évolution de la société

[Retour à la table des matières](#)

Cette partie est la plus faible de l'œuvre de Le Play, mais nous ne devons pas la passer sous silence, car il est bon de connaître les insuffisances de notre auteur pour l'apprécier ensuite correctement.

Le Play pose une règle inspirée par ses observations : le bonheur des hommes a décliné à mesure qu'ils se sont éloignés de la région boréale. Celle-ci commence au 72° degré de latitude et finit soit au 60° degré (Baltique, mer du Nord), soit au 50° (Amérique), soit au 45° (Europe orientale, Asie). Au nord de ces étendues dominent les eaux marines exploitées par des pêcheurs, au centre les forêts d'arbres résineux où vivent des chasseurs, au midi des steppes parcourues par des pasteurs et des chasseurs. Ce sont là des « races simples ». La décroissance du bonheur se manifeste dans cette région même, lorsqu'on va du nord au sud. « Plus la chaleur du climat augmente, plus il est difficile au peuple et surtout aux gouvernements de pratiquer la loi morale et d'éviter la corruption » (*L'École de la paix sociale*, p. 14 et suiv.).

Mais en quoi consiste ce bonheur ? Simplement dans la paix sociale, ce n'est nullement un « genre de bien-être », comme il le nomme (*d°*, p. 23). Et pourquoi en est-il ainsi ? Parce que les infractions à la loi morale sont rares, non en raison d'une perfection naturelle plus grande des hommes, mais parce que le froid amortit les appétits sensuels et parce que la rareté des produits empêche les vols et les accumulations. D'où il suit qu'il n'y a là aucune moralité. Le Play le reconnaît, sans y prendre garde, lorsqu'il prétend que ces races « sont presque obligées de pratiquer la loi morale ». Là où il y a contrainte, il n'y a pas moralité.

Il résulte de cette conception singulière que « le sol le plus propre à créer le bonheur est le moins apte à nourrir ses habitants ».

Le Play cite en exemple la race pastorale heureuse qui vivait cinquante siècles avant l'ère moderne en Asie centrale. Il admet encore que le prétendu bien-être – qui n'est, somme toute, qu'un minimum d'existence – dont jouissaient ce peuple et tous ceux qui vivaient dans les régions boréales, est inférieur à ce véritable bien-être qui a existé dans les pays chauds ou tempérés et qu'il nomme « prospérité ». On voit ici une ancienne idée prendre une forme nouvelle : l'antinomie du bonheur, défini par la paix sociale dans la moralité, et de la prospérité, considérée en tant que richesse matérielle. Le Play ne s'aperçoit pas qu'il aboutit à une étrangeté, pour ne pas dire plus : le paradis terrestre dépeint comme une étendue herbeuse balayée par des vents glacés ! Que les gens des tropiques soient plus corruptibles que ceux des zones tempérées, c'est possible, encore que le fait ne soit pas prouvé, mais que ceux des régions polaires doivent être regardés avec envie, au nom de la morale, c'est un paradoxe et une inexactitude. Le Lapon, qui n'a pas trop de toutes ses forces pour vivre, jouit sans doute d'une certaine paix sociale, mais l'Européen qui garde une pensée droite et qui agit correctement dans la société mêlée des grandes villes, a une valeur morale bien supérieure.

Dans « *La Constitution essentielle de l'humanité* », ouvrage achevé quelques mois avant sa mort, Le Play poursuit l'étude de l'évolution des sociétés, mais il rejette l'évolutionnisme proprement dit en tant que doctrine de progrès. Les évolutionnistes prétendent que l'humanité marche vers le bonheur, or il n'en est rien : les peuples, comme les individus, jouissent du libre arbitre, « ils ne sont fatalement voués ni au bien ni au mal et l'on ne saurait discerner dans l'histoire d'aucun d'eux une succession nécessaire de jeunesse ou de progrès, de vieillesse ou de décadence. Quel que soit leur passé, ils restent maîtres de leur avenir » (*Réforme sociale*, I, p. 14).

Historiquement, trois époques se sont succédé sur terre : le premier âge de l'humanité correspondant à l'organisation primitive du travail, s'appelle l'âge des herbes. Les hommes de ce temps vivent à l'état nomade ou demi-sédentaire, ils sont des pasteurs, ils se livrent à la chasse et à la pêche. Leurs outils sont simples, l'esprit de tradition règne, l'individu a le sentiment du bonheur dont il jouit. Il aime, somme toute, la vie aventureuse, la lutte contre le hasard. On sent que Le Play a senti la beauté de la steppe russe qu'il a parcourue et qu'il poétise quand il en parle.

Le deuxième âge survient lorsque l'homme attelle un animal domestique à la charrue, au lieu de se borner à mettre directement en œuvre l'effort de ses bras. C'est l'âge des machines. Le cultivateur est celui qui comprend que son bien-être n'est pas attaché nécessairement au maintien du territoire dans sa forme originelle et qui entreprend de modifier la nature. La conciliation de la nouveauté et de la tradition s'opère dans son esprit.

Ces races du deuxième âge, après avoir inventé les machines mues par les animaux, ont remplacé ces moteurs coûteux par la force plus économique des vents et des eaux courantes. Elles ont ainsi développé les industries : les barques à voile ont favorisé la pêche côtière ; l'art forestier et l'art minier ont offert aux peuples de nouvelles occupations ; l'industrie manufacturière a permis la multiplication des ateliers. Les nouveautés se sont surtout accumulées depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle : elles finissent par régner en maîtresses et

provoquent trois phénomènes principaux : les inventions, l'amélioration des transports, l'extension des villes.

Le troisième âge, celui de la houille se caractérise par « l'accélération extraordinaire du mouvement qui entraîne vers la nouveauté les choses, les idées et les hommes ». Il diffère donc du précédent en degré et non en nature. Les peuples poursuivent les conquêtes entreprises pendant le deuxième âge, mais « avec une force inouïe d'accélération dans l'exploitation du territoire, le travail de la matière et la culture de l'intelligence ». Ils se persuadent que l'humanité doit connaître un progrès continu. Ainsi les voies ferrées « transforment l'homme lui-même. Elles ébranlent, par une impulsion brusque, le cœur et l'esprit des populations, en les soumettant plus étroitement que jamais aux dures alternances de la souffrance et de la prospérité ». Au cours de l'examen qu'il fait de cette évolution, Le Play met l'accent sur une vérité élémentaire. Ce n'est pas le fait de la nouveauté qui est fâcheux, c'est la brusquerie de cette nouveauté. Il ne le dit pas ainsi, en sorte qu'il semble souvent un pur traditionaliste et donne prise à la critique, mais c'est bien ce qui ressort de la lecture attentive de plusieurs passages de la *Constitution essentielle de l'humanité*. Il est certain qu'une stagnation est fâcheuse en ce qu'elle cristallise l'esprit et dépersonnalise l'homme, lui fait perdre le sens de la vie, le rend semblable à la matière, mais il est, non moins certain qu'une évolution très rapide est un mal, surtout parce qu'elle crée des déséquilibres, des difficultés de réajustement, en particulier cette disparité avec l'évolution morale dont nous avons déjà parlé.

Préface

- VII -

## Appréciation

[Retour à la table des matières](#)

Le Play part des faits, et il a raison, mais il ne s'élève pas toujours au-dessus d'eux. Suivant l'expression d'un commentateur, il semble avoir peur de les quitter. Et quand il s'y résout, c'est pour procéder à des généralisations dont nous avons montré les risques. Cette insuffisance d'appel à la raison le porte à des exagérations et à des naïvetés en même temps qu'à des applications imprudentes d'idées justes en soi. P. Ribot remarque que l'éloge dont sont l'objet les peuples de la grande steppe d'Asie dans les ouvrages de notre auteur est loin de concorder avec les observations des autres voyageurs et J. Valdour

reproche à Le Play d'avoir été victime de la hantise de l'organisation de la famille-souche quand il transporte en bloc cette notion dans un autre ordre de faits sociaux, dans l'usine par exemple, sans prendre conscience des différences fondamentales qui les séparent et dont la principale est l'absence de liens du sang.

Mais le plus grave-est un défaut sur lequel nous devons insister parce qu'il est devenu extrêmement commun : l'exposé de questions sociales sans une connaissance suffisante des questions économiques. Certes, le travail se trouve ainsi très facilité, mais il risque de demeurer stérile. Dans sa préface au livre de Xavier Roux, Le Play parle des « sophismes de Smith et de Turgot ». Que n'a-t'il mieux étudié ces économistes ! Il est si peu enclin à le faire qu'il ne voit même pas les limites du « social » et de « l'économique » et ne définit pas cette « science sociale » dont il parle sans cesse.

Lorsque, par exemple, Le Play invite les patrons à éviter d'accroître la production exagérément en période de prospérité et à prévoir un resserrement ultérieur des débouchés, il aurait pu, sinon découvrir un rythme, au moins indiquer comment la crise et le chômage pourraient être conjurés. Mais il se borne à des conseils, il tourne court. Il est moins économiste que moraliste. Et c'est pourquoi le lecteur a la pénible impression qu'une certaine envergure de la pensée lui fait toujours défaut. Sa conception de l'évolution en apporte une preuve très nette.

Pour ces mêmes motifs la disproportion entre les maux dont il parle et les remèdes positifs qu'il indique en plusieurs cas ne le choque point. La liberté testamentaire ne provoquerait nullement les heureuses transformations qu'il imagine, car la mentalité de nos contemporains resterait pénétrée d'idées égalitaires et le père de famille opérerait le partage de sa fortune entre ses descendants comme par le passé. Rares sont les parents, en France, qui se servent de la quotité disponible pour faire des aînés et c'est aux États-Unis, où règne la liberté testamentaire, que la famille présente le moins de cohésion. D'ailleurs, quand Le Play fait du testament un « acte de discernement et d'amour », nous sommes en droit de nous demander si ces deux termes s'accordent entre eux. La contradiction est pire encore lorsqu'il nous montre l'état de dégradation dans lequel sont tombés les chefs des familles instables : va-t-il cependant leur confier le soin de régler leur succession ? Une phrase nous éclaire : « Le père de famille doit avoir toujours en vue l'avenir de ceux qui lui sont chers et se mettre sans cesse par la pensée en présence de la mort » (*Réforme sociale*, I, p. 129). Visiblement cette règle ne s'applique pas au commun des hommes, d'autant plus que nous lisons plus loin : « Les hommes religieux sont à peu près les seuls qui se plaisent à reporter ainsi leur esprit vers leur fin prochaine ». Nous sommes ici en présence non pas de l'homme de la rue, mais d'un homme d'élite. Le Play se trouve ramené de la famille à l'individu et même à l'individu sous sa forme la plus rare. Mais dans ses développements il finit par prendre l'impératif pour l'indicatif, par mêler ce qui doit être et ce qu'il a observé.

La conception de la liberté testamentaire n'a eu pratiquement aucun succès. La réfutation n'a pas tardé à être faite, à grands coups de citations d'auteurs, par G. Boissonade dans son *Histoire de la réserve héréditaire et de*

*son influence morale et économique* (Mémoire présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1872).

Les critiques adressées au patronage ont été également nombreuses, mais, à notre avis, moins méritées. Il est vrai que la permanence des engagements est incompatible avec les nécessités de la grande industrie dans un temps où règne la loi du rythme, et l'erreur de Le Play consiste à raisonner trop souvent sur l'hypothèse irréaliste d'une époque de stabilité ; le devoir du chef d'entreprise est au contraire aujourd'hui de prévoir l'instabilité. Contraindre l'entrepreneur à conserver l'ouvrier et l'ouvrier à rester auprès de l'entrepreneur, c'est aller à l'encontre des évolutions nécessaires.

Mais il est injuste de reprocher à Le Play d'être utopiste à cet égard. Il ne pouvait évidemment pas modifier les tendances marxistes d'une partie de la population ouvrière, il le savait, mais c'est bien sous son influence, en accord avec ses idées de patronage que se sont créées et développées de multiples institutions sociales au siècle dernier. On en trouvera une longue énumération dans l'ouvrage de M. P. Collignon cité dans notre bibliographie.

Si le patronage, est devenu aujourd'hui un objet de réprobation, on ne saurait faire grief à Le Play de ne pas l'avoir prévu. Tout pessimiste qu'on l'accusait d'être, il ne l'était pas encore assez. « Je suis loin de croire, écrit-il, que tous les patrons sont dès à présent disposés à établir un tel régime et les ouvriers à l'accepter. » (*Réforme sociale*, II, p. 32). Qui oserait prétendre de nos jours que le patronage, si décrié soit-il, ne serait pas préférable à la lutte à laquelle nous assistons ? Et qui oserait affirmer que les caisses patronales de secours et de prévoyance, les services médicaux et hospitaliers, les organismes de construction d'habitations, voire les centres intellectuels ou sportifs n'ont été d'aucune utilité ?

Nous n'avons pas caché les ombres. Il y a aussi des lumières. Le Play est un « honnête homme » dans le meilleur sens du mot ; sa grande figure domine la fin du siècle, car il indique la voie que prendront les thèses nouvelles inspirées « de l'individualisme, de cet individualisme qu'il croyait renier et qu'il a amélioré. Nous savons que la moralité n'était pas absente des doctrines antérieures, mais elle demeurait sous-entendue, inexprimée, à l'arrière-plan. Désormais elle aura sa place dans l'économie politique, une place d'honneur.

Rattachant la morale à l'économique, Le Play a dégagé la notion d'une « nature des choses sociales » et a été appelé par M. Divisia le Walras et le Quesnay de l'économie sociale. Nul mieux que lui n'a dénoncé l'immoralité croissante, le déséquilibre interprofessionnel, l'exagération d'accélération du rythme de la vie. Il a joué le rôle précurseur sur bien des points touchant à la conception du chef, au rôle de la famille dans l'économie, à la nécessité de la hiérarchie dans la société. Il reste dans l'histoire le défenseur de cette disposition constante de l'âme à faire le bien que plusieurs de nos contemporains méconnaissent à tel point dans notre société qu'ils n'osent plus l'évoquer sans esquiver quelque absurde sourire et qui s'appelle *la vertu*.

# APPENDICES

---

## I

### INFLUENCE DE LE PLAY

[Retour à la table des matières](#)

« C'était vraiment un chef d'école qui parlait », écrit Jules Lacoïnta dans *Le Correspondant* du 25 avril 1882, en évoquant les propos de Le Play ; et ailleurs il le compare à Socrate.

Fait typique : ce réformateur a exercé sur les hommes de son temps et en particulier sur les patrons une action indéniable dont nous avons parlé ; il a déterminé un courant de générosité qui n'a point tari. Mais les législateurs sont restés imperméables. Une seule proposition de loi tendant à restaurer la liberté testamentaire a été inspirée par lui et elle a été repoussée.

Le succès de ses ouvrages atteste son influence. Toute une pléiade de disciples s'est mise au travail dans le sens qu'il avait indiqué : de Rousiers, l'abbé de Tourville, du Maroussem, Martin Saint-Léon, Paul Bureau... Des romanciers même ont recueilli et développé ses idées, tels Paul Bourget et Henri Bordeaux. Des protestants comme de Laveleye, des Israélites comme Luzzati n'ont pas hésité à le regarder comme leur maître.

La *Société d'économie sociale* a eu plusieurs branches à l'étranger, notamment en Belgique. L'école de Le Play s'est elle-même divisée : la *Réforme sociale* a gardé intact l'enseignement du maître tandis que la *Science sociale*, sous l'impulsion de Demolins, a évolué vers un matérialisme géographique très discuté.

Du point de vue de la méthode, les monographies des *Ouvriers européens* ont eu pour suite les *Ouvriers des Deux-Mondes*.

Le Pape Léon XIII appréciait beaucoup Le Play qu'il avait nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-leGrand. Tous deux étaient sociaux et anti-socialistes.

La filiation entre Le Play et les Encycliques peut être établie. Le Pape Léon XIII avait créé à Rome en 1882 un *Cercle d'études sociales* et travaillait avec un spécialiste des questions sociales, Mgr Mermillod, exilé de Suisse. Lorsque ce dernier retourna à Fribourg en 1883, il y fonda une *Union catholique* où fréquenta La Tour du Pin et resta en étroites relations avec le Pape. Or La Tour du Pin était disciple de Le Play qu'il connaissait. Il s'est orienté vers le corporatisme, mais, à bien des égards, les « *Cercles La Tour du Pin* » ont fait suite aux « *Unions de-paix sociale* ».

Si le socialisme chrétien est un non-sens, une contradiction dans les termes, le christianisme social, au contraire, est une réalité vivante. Il a été formé par divers courants qui se sont joints à celui dont Le Play était la source : courant passionnel, enthousiaste, mais superficiel, venu de Lamennais – courant syndical venu du comte Albert de Mun, promoteur des syndicats mixtes et des cercles catholiques – courant charitable avec Léon Harmel. On sait que ce mouvement confessionnel paraît seul de taille en France à résister au mouvement socialiste, comme l'avait prédit le comte de Mun en 1900. Il ne s'agit plus, en effet, de comparer des systèmes économiques et de choisir entre eux. L'individualisme est dépassé par le christianisme social qui conserve l'essentiel de ses données, mais en les déformant parfois dangereusement. Le socialisme est dépassé par le communisme qui en est la forme extrême. Ce sont des mystiques qui s'affrontent.

## II

# LE DOMAINE DE LE PLAY

[Retour à la table des matières](#)

En 1856, Le Play acheta un domaine à Ligoure, dans la commune du Vigen, en Limousin. La région était alors déshéritée : un grand nombre d'habitations rurales n'avaient pas de vitres aux fenêtres, les paysans mangeaient rarement de la viande et ne connaissaient pas le pain blanc, ils se nourrissaient de pain de seigle, de crêpe de farine de blé noir à la graisse, de bouillie de maïs. La propriété de Ligoure, au moment de la Révolution, appartenait à la famille de Lussac dont une descendante épousa le baron de Merly, puis se sépara de lui. Ce domaine était dans un état complet d'abandon quand Le Play le visita et ne disposait d'aucun chemin d'accès. M<sup>me</sup> de Merly allait à la messe assise sur une chaise dans un tombereau attelé de vaches et, lors de la première visite de Le Play, la voiture qui l'amenait s'embourba jusqu'aux moyeux ; il fallut envoyer chercher une paire de vaches pour le dégager.

Au moment où le législateur français vient hâtivement de donner au métayer le droit de se transformer lui-même en fermier, de par sa seule volonté, et par suite supprime en fait le métayage, car rares seront désormais les propriétaires qui signeront une convention aussi précaire, il est curieux de constater que Le Play a acquis la propriété peu engageante de Ligoure précisément parce que le métayage y était en vigueur. Avec raison, Le Play appréciait cette forme de tenure qui comporte entre le bailleur et le preneur une collaboration véritable.

Après son mariage avec la fille de Michel Chevalier, en 1867, le fils de Frédéric Le Play, Albert Le Play prit en mains l'exploitation directe d'une importante partie du domaine. Il échangea de nombreuses lettres avec son père qui reconnaissait son ignorance au sujet de la plupart des problèmes agricoles, mais recueillait les indications de ses amis agriculteurs, tels que le baron Paul Thénard et le comte de Saint-Léger, et celles des personnes compétentes avec qui ses fonctions officielles le mettaient en rapport.

Albert Le Play se distingua dans la région par ses réalisations agricoles, notamment par ses travaux de drainage. Il créa un établissement de pisciculture, publia un almanach agricole limousin, écrivit un petit traité d'agriculture limousine et mourut en 1937 à l'âge de 95 ans, doyen de l'Académie d'agriculture de France.

Son fils Pierre Le Play, propriétaire actuel de Ligoure, continue l'œuvre de son père et de son grand-père et connaît également un succès mérité. Il a obtenu en 1937 la prime d'honneur départementale qui avait été attribuée à son père en 1879 : bel exemple de continuité familiale conforme, aux enseignements de l'illustre aïeul. Ligoure est donc toujours aux mains d'un Le Play et demeure une exploitation modèle.

C'est à M. Pierre Le Play lui-même que nous devons la plupart de ces renseignements et nous tenons à l'en remercier.

### III

## OEUVRES DE FRÉDÉRIC LE PLAY

[Retour à la table des matières](#)

**ŒUVRES TECHNIQUES** : Observations sur le mouvement commercial des principales substances minérales entre la France et les puissances étrangères pendant les douze dernières années et particulièrement pendant les années 1829, 1830 et 1831 (*Annales des Mines*, 1832). - Observations sur l'histoire naturelle et la richesse minérale de l'Espagne, 1834. - Recherches statistiques sur la production et l'élaboration de la soie en France (*Encyclopédie nouvelle*, 1839). - Vues générales sur la statistique, suivies d'un aperçu d'une statistique générale de la France, 1840. - Description des terrains carbonifères du bassin du Donetz, 1842. - Mémoire sur la fabrication de l'acier en Yorshire, 1843. - Mémoire sur la fabrication et le commerce des fers à acier dans le nord de l'Europe (*Annales des Mines*, 1846). - Description des procédés métallurgiques employés dans le pays de Galles pour la fabrication du cuivre (*Annales des Mines*, 1848). - Mémoire sur la fabrication du fer en

Carinthie, 1853. - Étude sur la coutellerie et les outils en acier à l'Exposition universelle de Londres, en 1854.

**ŒUVRES ÉCONOMIQUES:** *Les Ouvriers européens*, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, 1855.

Rapport au Conseil d'État sur la boulangerie du département de la Seine (Annexe au n° 686), 1857.

Rapport au Conseil d'État sur les commerces du blé, de la farine et du pain (Annexe au n° 1143), 1860.

Instruction sur la méthode d'observation dite des monographies de familles, propre à l'ouvrage intitulé *Les Ouvriers européens*, 1862.

*La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*, 1864.

*L'organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue*, 1870.

*L'organisation de la famille, selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, 1871.

*La question sociale et l'assemblée*, 1873.

*Prélude aux unions nationales et locales* : notice sur le comité d'union de Paris, avec le précis historique des travaux qui en ont préparé la fondation, 1874.

*La méthode expérimentale et la loi divine*, lettre de M. Pradié et réponse de Frédéric Le Play, 1875.

*La Constitution de l'Angleterre, considérée dans ses rapports avec la loi de Dieu et les coutumes de la paix sociale* (avec la collaboration de A. Delaire), 1875.

*La paix sociale après le désastre*, avec un épilogue de 1875.

*La Réforme en Europe et le salut en France : le programme des Unions de la Paix sociale*, 1876.

*L'erreur sous l'Ancien Régime et la Révolution, le retour à la vérité et la réforme, l'épilogue de*, 1878.

*La question sociale au XIX<sup>e</sup> siècle. Épilogue général des Ouvriers européens*, 1879.

*La méthode de la science sociale. Abrégé des Ouvriers européens, comprenant la méthode d'observation, la doctrine et le précis alphabétique des faits, 1879.*

*L'école de la paix sociale, son histoire, sa méthode et sa doctrine, 1881.*

*La Constitution essentielle de l'humanité. Exposé des principes et des coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations, 1881.*

*Voyages en Europe (1829-1854). Extraits de la correspondance de F. Le Play, publiés par Albert Le Play, 1899.*

*Œuvres de Frédéric Le Play. I. Principes de paix sociale. La famille. II. La réforme de la société. Le travail (Cahiers de l'unité française), 1941.*

**LETTRES-PRÉFACES** : Edmond Demolins : *Le mouvement communal et municipal au Moyen Âge, 1875.*

Xavier Roux : *Les utopies et les réalités de la question sociale, 1876.*

Claudio Jannet : *Les États-Unis contemporains ou les mœurs, les institutions et les idées depuis la guerre de Sécession, 1877.*

*Programme de Gouvernement et d'organisation sociale d'après l'observation comparée des divers peuples par un groupe d'économistes, 1881.*

## IV

# ARTICLES ET OUVRAGES RELATIFS À LE PLAY ET À SA DOCTRINE.

[Retour à la table des matières](#)

A. Schaeffle : *Le Play's Sozialreform in Frankreich, Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1865, Heft IV.

L. v. Hammerstein : *Le Play und die richtige Methode der Sozialwissenschaft. Stimmen aus Maria-Loach*, Bd. 19, 1877.

Focillon : *La méthode scientifique d'observation. Revue des questions scientifiques*, juillet 1879.

E. Demolins : *M. Le Play et son œuvre de réforme sociale. Le Correspondant*, t. 81, 1879.

P. Ribot : *Exposé critique des doctrines sociales de M. Le Play*, 1882.

J. Lacointa : *Le Play. Le Correspondant*, 25 avril 1882.

Ch. de Ribbe : *Le Play d'après sa correspondance*, 1884.

Higgs : F. *Le Play. Quarterly Journal of Economics*, 1890.

C. Jannet : *Quatre écoles d'économie sociale, Genève*, 1890.

A. Riche : *Le Play*, 1891.

F. Auburtin : F. *Le Play. Économie sociale* (Petite collection Guillaumin), 1891.

Cheysson et Tocqué : *Les cent monographies de familles comparées. Bulletin de l'Institut international de statistique*, 1893.

A. v. Wenckstern : *Le Play. Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1894.

P. de Rousiers : *Le Play and Social Science. Annals of American Academy*, 1894.

Mascaret : *La famille-souche selon Le Play*, 1895.

Cheysson : *Le Play*, 1896.

M. Vignes : *La science sociale d'après les principes de Le Play et de ses continuateurs*, 1897.

E. de Curzon : *Frédéric Le Play, sa méthode, sa doctrine, son œuvre, son esprit*, 1900.

F. Auburtin : F. *Le Play d'après lui-même*, 1906.

Dimier : *Les maîtres de la contre-révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1907.

M. Porte : *Budgets de famille et consommations privées*, 1913.

J. Valdour : *Les méthodes en science sociale*, 1927.

P. Collignon : *Frédéric Le Play, sa conception de la paix sociale*. Thèse de Paris, 1932.